

Notice d'information pour émission obligataire

M A G H R E B L E A S I N G A L G E R I E

M L A

S.P.A AU CAPITAL SOCIAL DE 3.5 Milliards de Dinars algériens



Montant : 2 000 000 000 DA

Obligations à Remboursement Fractionné, Amortissables le	
[4.00%] 2017	400 000 000 DA
[4.50%] 2018	400 000 000 DA
[5.00%] 2019	400 000 000 DA
[5.75%] 2020	400 000 000 DA
[6.50%] 2021	400 000 000 DA

« Aucune Garantie n'est adossée à cet emprunt obligataire en dehors du nantissement, au profit de la masse des obligataires, des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA, et déposés sur un compte ouvert chez BNP Paribas El djazair. Ce nantissement couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon».

Visa COSOB N° 2017/01 du 07 Juin 2017



« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. Il signifie seulement que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Cette notice a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.»

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION.....	5
I-1- DECISIONS A L'ORIGINE DE L'OPERATION.....	5
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATEGORIE DES TITRES	5
I-3- PRIX D'EMISSION	6
I-4- PRODUIT BRUT ET ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION. EMPLOI DU PRODUIT NET.....	6
I-5-CHARGES RELATIVES A L'OPERATION.....	6
I-6- MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES	7
I-7- JOUISSANCE DES TITRES.....	7
I-8- DATE DE REGLEMENT	7
I-9- TAUX D'INTERET ET TAUX DE RENDEMENT REEL POUR LE SOUSCRIPTEUR	7
I-10- PERIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION	8
I-11- DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT	8
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT	8
I-13- EXIGIBILITE ANTICIPEE	9
I-14- REGIME FISCAL	10
I-15- GARANTIES ET SURETES	10
I-16- RANG DE L'EMPRUNT	11
I-17- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG	11
I-18- MASSE DES OBLIGATAIRES.....	11
I-19- NEGOCIATION DES TITRES.....	11
I-20- ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMETTEUR	12
I-21- BUT DE L'EMISSION.....	12
I-22- OBLIGATIONS DE L'EMETTEUR	12
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14
II-1- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	14
II-2- CAPITAL SOCIAL	17
CHAPITRE III-PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :	21
III-1-PRESENTATION DE MLA	21
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT	30
III-3- LITIGES :	30
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS	31
III-5- FACTEURS DE RISQUES	31
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	33
IV-1- PRESENTATION DES PRINCIPES COMPTABLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
IV-2- REGIME FISCAL EN VIGUEUR	35
IV-3- PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RESULTATS	36
IV-4- PRESENTATION ET ANALYSE DES BILANS	40
IV-5- ENGAGEMENTS HORS BILAN	54
IV-6- EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE	54
IV-7- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	57
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE	58
V-1-LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE MLA	58
V-2- REMUNERATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	59
V-3- NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE	59
V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION.....	60
V-5- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE	60

CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION 68

VI-1- BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....62

VI-2-EVOLUTION RECENTE AU PREMIER TRIMESTRE 2016..... 62

CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION..... 68

VII-1- SIGNATURE DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE 68

ANNEXE 1 : RAPPORT DE CERTIFICATION MAZARS (2016)..... 70

ANNEXE 2 : ETATS DE RESULTAT AUX NORMES IFRS (2015-2016)..... 72

ANNEXE 3 : BILANS AUX NORMES IFRS (2015-2016)..... 73

GLOSSAIRE..... 74

INTRODUCTION

Le contexte

- Dans le cadre de la réforme du secteur financier et en vue de stimuler les investissements des entreprises privées, les pouvoirs publics algériens ont doté le secteur du leasing d'une législation et une réglementation fiscale conforme aux standards internationaux.
 - L'ordonnance n° 96-09 du 10/01/1996 et les textes subséquents fournissent un cadre adéquat permettant aux sociétés de leasing de fournir aux entreprises, et notamment aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), des concours financiers selon des modalités simplifiées et rapides.
 - La Loi de finances pour l'exercice 2008 et la Loi de finances complémentaire ont parachevé le cadre fiscal en adaptant le régime des amortissements déductibles, celui des droits d'enregistrement, de la TVA et de l'impôt sur les plus-values aux spécificités de cette activité.
 - Après avoir réuni toutes les conditions réglementaires MLA a reçu le visa N° 2015/01 de la COSOB le 06/01/2015 pour lancer sa première opération d'émission sur le marché obligataire. Cette opération réussie a constitué un tournant dans la vie de MLA qui a décidé de renouveler cette expérience.
-

L'entreprise

- MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA) S.P.A est une société de droit algérien constituée juridiquement le 15/01/2006.
- Son capital social est de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de Dinars algériens (DA), divisé en trois millions cinq cent mille (3 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.
- La société a pour objet le financement des entreprises à travers des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel, ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.
- L'établissement financier Maghreb Leasing Algérie S.P.A a été agréé par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006.
- La société a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El-Madania-Alger. Elle a été immatriculée sous l'article d'imposition N° 16039416131.

- Elle a été immatriculée auprès de l'Office National des Statistiques (ONS) sous le numéro 000616030060168.
- La société a également accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).
- Au 31/12/2016, le montant du capital social de la société est resté inchangé à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA.
- Le nombre d'actionnaires a été ramené de neuf (09) à huit (08), et ce après le retrait de MPEF et le rachat par AMEN Bank des 65 323 actions détenues anciennement par MPEF.

La répartition du capital social est indiquée par le tableau ci-dessous :

Liste des actionnaires	Nombre actions
AMEN BANK	1 886 094
TUNISIE LEASING	655 185
IFC	353 500
PROPARCO	291 667
FMO	261 292
CFAO	52 258
Ahmed Abdelkefi	2
Ahmed Karm	2
TOTAL	3 500 000

Pour rappel, l'opération de cession des actions de MPEF à AMEN Bank a été réalisée après l'obtention de l'ensemble des approbations, accords et autorisations nécessaires, à savoir :

- Approbation de l'AGEX des actionnaires du 28/03/2011 ;
- Renonciation du Conseil des Participations de l'Etat (CPE/Algérie) à l'exercice du droit de préemption, suivant la correspondance N°687/SPM/2012 en date 14/06/2012, émanant du Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'investissement;
- Autorisation de la Banque d'Algérie par le biais du Conseil de la monnaie et du crédit, suivant la correspondance N°354/CAB/SG.CMC/2012 du 20/11/2012.

Suite à cette opération de cession, les statuts et le registre de commerce de la société ont été mis à jour le 09/09/2013.

- L'organisation de MLA et ses modalités d'exploitation s'inspirent des standards internationaux adoptés et appliqués par son partenaire technique, Tunisie Leasing. Cette dernière, créée en octobre 1984, et cotée à la côte principale de la bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992, avec objet principal

la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

- MLAest dotée:
 - D'un Conseil de surveillance composé de sept (07) membres ;
 - D'un Directoire composé de quatre (04) membres.

- MLA compte actuellement quatre (04) agences opérationnelles agréées par la Banque d'Algérie, à savoir :
 - Alger ;
 - Sétif ;
 - Annaba ;
 - Oran.

- Elle emploie 113personnes au 31/12/2016.

- Le contrôle de la société est assuré par deux (02) Commissaires Aux Comptes : MM. CHOUDER Mohamed et BENHABILES Zohir, inscrits à l'ordre.

- MLA soumet ses comptes à un audit externe. Ce dernier a d'abord, et depuis la création de MLA, été effectué par le cabinet international Ernst & Young jusqu'au 31/12/2012.Par la suite, le cabinet international MAZARS a été choisi par le Conseil de Surveillance de MLA pour la période allant de 2013 à 2015. Le mandat de ce dernier a été renouvelé pour une durée de 03 ans.

L'opération

- Afin de diversifier ses sources de financement, et après la réussite de sa première opération d'émission obligataire, la société lance une seconde émission obligataire de deux milliards(2 000 000 000) de DA.

- **Caractéristiques des titres émis :**
 - Obligations à remboursement fractionné, dont le remboursement du principal se fait pour chaque obligation par amortissement annuel constant de la valeur nominale ;

 - Valeur nominale :
 - Dix-mille (10 000)DA par obligation la première année,
 - Huit-mille (8 000)DA la deuxième année,
 - Six-mille (6 000)DA la troisième année,
 - Quatre-mille (4000) DA la quatrième année,
 - Deux-mille (2 000)DA la cinquième et dernière année.

 - Emission au pair (100% de la valeur nominale) ;
 - Coupon progressif sur toute la durée de vie de l'emprunt ;
 - Les titres sont des obligations ordinaires et dématérialisées.

- **Traitement fiscal des produits et des plus-values de cession des obligations émises :** Les titres émis dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation fiscale en vigueur en Algérie.

- **Garantie :** L'emprunt émis est assorti de la garantie suivante : Un nantissement des billets à ordre MLA, en conservation chez BNP PARIBAS EL DJAZAÏR, à hauteur de 2 740 800 000DA, soit une couverture de 120%.

CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

I-1- Décisions à l'origine de l'opération :

La réunion du Conseil de Surveillance de MLA tenue le 31/08/2015 a autorisé le lancement d'un nouvel emprunt obligataire institutionnel, pour une enveloppe annuelle comprise entre un milliard et quatre milliards de dinars durant les exercices 2017, 2018 et 2019.

L'assemblée Générale tenue en date 04/04/2017 a validé l'émission obligataire pour un montant de 2 milliards dinars

Le Directoire de MLA présidé par M. Nafa ABROUS a été mandaté par le Conseil de Surveillance pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, valeur nominale :

L'émission porte sur :

- Un montant de deux milliards (2 000 000 000) de DA répartis en deux cent mille (200 000) obligations d'une valeur nominale à l'émission de dix-mille(10 000) DA chacune la première année.
- Ces obligations sont remboursables par amortissement annuel constant de la valeur nominale, soit deux-mille (2 000) DA par obligation par an à partir de la première année jusqu'à la cinquième année.

Les obligations porteront une valeur nominale de :

- Huit-mille (8 000) DA chacune la deuxième année,
- Six-mille (6 000) DA chacune la troisième année,
- Quatre-mille (4.000) DA la quatrième année,
- Deux-mille (2 000) DA chacune la cinquième et dernière année.

I-2-2- Catégorie des titres :

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres :

Les obligations sont nominatives et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

Les obligations sont émises à 100% de la valeur nominale, soit dix-mille (10 000)DA par obligation d'une valeur nominale de dix-mille (10 000) DA.

I-4- Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net :

- **Le produit brut** de l'émission obligataire est de deux milliards(2 000 000 000) de DA.
- **Le produit net de l'émission** obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération, hors intérêts et commissions de garanties, qui sont estimées à vingt-neuf millions six cent cinquante-cinq mille (29 655 000) DA hors taxes.

Le produit net de l'émission est d'un milliard neuf cent soixante-dix millions trois cent quarante-cinq mille (1 970 345 000) DA.

- **Utilisation du produit net de l'émission** :le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au financement de l'acquisition de biens d'équipements et/ou de locaux professionnels à donner en location financière (leasing financier) ou en location opérationnelle (leasing opérationnel) aux clients de MLA.

I-5-Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges relatives à cette émission obligataire s'élève à vingt-neuf millions six cent cinquante-cinq mille (29 655 000DA) hors taxes, et se répartit comme suit :

I-5-1- redevances réglementaires :2 384 000 DA

- Redevance de la COSOB : 0,075% du montant brut de l'émission, soit un million cinq cent mille (1 500 000) DA ;
- Rémunération versée à ALGERIE CLEARING (adhésion, inscription en compte et opérations sur titres) : huit cent quatre-vingt-quatre mille(884 000) DA hors taxes.

I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :

- Commission de courtage de la banque Chef de file, 0,15% du montant brut levé, soit trois millions (3 000 000) de DA.
- Commission de placement, 0,25% du montant brut levé, soit cinq millions (5 000 000) de DA.
- Commission d'agent de sûretés, 0,25% du montant total de l'engagement majoré de 20%, soit dix-huit millions huit cent cinquante-deux mille (18 852 000) DA, payable trimestriellement pendant 5 ans.

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom des souscripteurs des obligations est fixée au [] 2017.

I-7- Jouissance des titres :

- Les intérêts commencent à courir à partir du [] 2017 ;
- Les intérêts sont payables annuellement le [] de chaque année pendant 5 ans ;
- Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour non ouvré, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

Les obligations sont intégralement réglées à la souscription.

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Ces obligations sont émises au taux d'intérêt progressif selon les paliers suivants :

- Un taux de [4.00]% pour la première année,
- Un taux de [4.50]% pour la deuxième année,
- Un taux de [5.00]% pour la troisième année,
- Un taux de [5.75]% pour la quatrième année,
- Un taux de [6.50]% pour la cinquième et dernière année.

I-10- Période et mode de souscription :

- Le placement du titre s'effectue par un syndicat de placement constitué par les IOB agréés par la COSOB, et présidé par BNP PARIBAS EL DJAZAÏR.
- L'émission est destinée initialement et exclusivement aux banques, aux établissements financiers et aux investisseurs institutionnels qui pourront par la suite revendre la totalité ou une partie des obligations souscrites à leurs clients respectifs.
- Le lancement de la période de souscription s'effectue dans les six (06) mois qui suivent la date d'obtention du visa de la COSOB.
- Dans le cas où le montant des demandes est supérieur au montant de l'émission, les demandes seront réduites proportionnellement au montant offert.
- Les souscriptions se font au prix fixe du pair et portent sur un nombre minimum de mille (1000) obligations soit dix millions (10 000 000) de DA.
- La séance de dépouillement des demandes sera tenue le [■] 2017.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- La durée des obligations est de cinq (05) ans.
- Compte tenu de son mode de remboursement par amortissement constant, la durée de vie moyenne (duration) des obligations est de 2,8ans avec un taux d'actualisation supposé égal aux coupons.

I-12- Amortissement, remboursement :

- Il s'agit d'obligations à remboursement fractionné.
- Leur mode d'amortissement se fera par imputation de la valeur nominale à raison de deux-mille (2 000) DA par an et par obligation.
- Le dernier amortissement correspondra à un remboursement définitif de l'obligation à sa valeur nominale.

- Ci-dessous le tableau d'amortissement des obligations :

Désignation (en KDA)	[4.00]	[4.50]	[5.00]	[5.75]	[6.50]
	2017	2018	2019	2020	2021
Principal début de Période	2 000 000	1 600 000	1 200 000	800 000	400 000
Nombre d'obligation en circulations	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Valeur nominale des Obligations	10 000	8 000	6 000	4 000	2 000
Remboursement Principal	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

- L'émetteur s'interdit durant toute la durée de vie de l'emprunt de procéder à des remboursements par anticipation.

I-13- Exigibilité anticipée :

Le Représentant de la Masse des obligataires, sur décision de l'Assemblée Générale des obligataires, pourra par notification écrite adressée à l'Emetteur, avec une copie à Algérie Clearing, rendre exigible la totalité des obligations au pair majorée du coupon couru entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date de remboursement effective dans les situations suivantes :

- En cas de défaut de paiement par l'Emetteur à sa date d'exigibilité, du principal et/ou des intérêts dus au titre de toute obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'Emetteur dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- En cas d'inexécution par l'Emetteur de toute autre stipulation relative aux obligations (cf. paragraphe I-22 ci-dessous), s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par l'Emetteur de la notification écrite dudit manquement donnée par le Représentant de la masse des obligataires ;
- Dans le cas d'un manquement aux obligations d'un autre emprunt de l'Emetteur, et notamment en cas de défaut de paiement d'une ou de plusieurs autres dettes d'emprunt de l'Emetteur ;
- Dans le cas de retrait par les autorités compétentes de la licence permettant à l'Émetteur d'exercer ses activités ;

e) Dans le cas où l'Emetteur ne maintiendrait pas son ratio d'endettement inférieur à six (06) fois ses fonds propres, ou ne respecterait pas les ratios prévus par la Banque d'Algérie.

I-14- Régime fiscal :

Les produits et les plus-values de cession des obligations émises dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation et de la législation fiscale en vigueur en Algérie.

I-15- Garanties et sûretés :

Le présent emprunt obligataire est assorti des sûretés suivantes :

1. **Nantissement du compte de conservation des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA :** Cette sûreté couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon

MLA sera dépossédée des billets à ordre, qui seront déposés pour conservation sur un compte ouvert chez BNP PARIBAS EL DJAZĪR, qui assure le rôle d'agent de sûretés de l'emprunt obligataire. Le compte de conservation ainsi ouvert, sera nanti au profit de la **Masse des Obligataires** sur la base d'une convention de nantissement.

BNP PARIBAS EL DJAZĪR procédera chaque mois à l'encaissement des billets à ordre, en assurant ainsi le contrôle des recettes de MLA.

2. **Sûreté complémentaire :** MLA constituera chaque trimestre sur un compte bloqué ouvert chez BNP PARIBAS EL DJAZĪR, une provision représentant le quart de l'annuité (capital plus intérêts) à rembourser.
3. **Assurance des biens financés :** tous les biens ayant fait l'objet d'un financement par MLA sont systématiquement assurés tous risques selon les options ci-après :

- **Souscription par Adhésion à la convention globale :** dans ce cas le crédit-Preneur adhère au contrat cadre d'assurance signé entre MLA et son partenaire assureur qui stipule que tous les risques inhérents à l'utilisation et à l'exploitation des biens financés sont couverts par une police d'assurance souscrite au nom de MLA et à laquelle le client adhère moyennant paiement mensuel adossé aux loyers. Les remboursements des sinistres sont systématiquement payés par MLA.

- Souscription d'une police d'assurance et subrogation au profit de MLA : dans le cas où le crédit-preneur opte pour une compagnie d'assurance de son choix, il doit souscrire une police d'assurance en tous risques qu'il subroge au nom et au profit de MLA. De ce fait, tous les remboursements de sinistres sont systématiquement payés à MLA.

I-16- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes non-subordonnées déjà contractées par l'Emetteur.

I-17- Maintien de l'emprunt dans son rang :

MLA s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement affecte en rien sa liberté, à disposer de la propriété de ses biens, ainsi qu'à ne constituer, au profit d'autres dettes ou d'obligations, aucune hypothèque sur les biens ou sur les droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « *Pari-Passu* » les obligations émises en vertu des présentes.

I-18- Masse des Obligataires :

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire conformément à la législation en vigueur.

BNP PARIBAS EL DJAZAÏR assurera le rôle de mandataire provisoire de la masse des obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire.

Il convient de rappeler que la législation en vigueur prévoit que, « *sauf restriction décidée par l'Assemblée Générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires* ».

La première Assemblée Générale de la masse des obligataires se tiendra au plus tard soixante (60) jours suivant la date d'émission des titres.

I-19- Négociation des titres:

Les obligations de cet emprunt seront négociées sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités.

L'Emetteur peut ultérieurement demander l'admission de ces titres à la côte officielle de la Bourse d'Alger.

I-20- Établissement assurant le service financier de l'émetteur :

L'administration des titres en circulation, à savoir le paiement des intérêts et le remboursement du capital, est assurée par Algérie Clearing via l'IOB BNP PARIBAS EL DJAZAÏR.

I-21- But de l'émission :

Cet emprunt est destiné exclusivement au financement des opérations de crédit-bail.

Le produit de l'émission permettra à MLA de poursuivre la diversification de ses sources de financement et de continuer à améliorer l'adéquation de la maturité de ses ressources avec celle de ses emplois.

I-22- Obligations de l'émetteur :

Clause 1 : Dividendes, rachats d'actions et versements assimilés aux actionnaires et dirigeants

L'émetteur s'engage à ne pas distribuer de dividendes, à ne pas procéder à des rachats d'actions ou toute autre forme de paiement aux actionnaires ou aux dirigeants qui auraient pour effet de mettre l'émetteur en situation de ne pas pouvoir respecter ses engagements envers les obligataires, notamment les engagements relatifs aux paiements des coupons et au remboursement du principal.

Clause 2 : Information à transmettre au mandataire de la masse des obligataires

L'émetteur s'engage, tel que prévu par la législation actuellement en vigueur, à transmettre ses documents sociaux au représentant de la masse des obligataires dans les mêmes conditions que les actionnaires.

Conformément à l'article 715 bis 91 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) : « *Les obligataires ainsi que les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la société. Cependant, les représentants de la masse des obligataires ont accès aux Assemblées Générales des actionnaires avec voix consultative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires.* »

Clause 3 : Changement de contrôle

Tunisie Leasing et Amen Bank s'engagent à continuer à détenir plus de 50% de l'actionnariat de MLA.

Clause 4 : Changement d'activité, fusions-acquisitions.

L'Emetteur s'engage à ne pas procéder à :

- (i) La dissolution ou liquidation amiable de l'Emetteur ou
- (ii) La fusion, scission, cessation totale ou partielle de son activité, notamment à la suite d'une cession d'actifs ou d'une titrisation quelconque, affectant de manière significative sa capacité à répondre à ses engagements financiers.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

II-1- Renseignements à caractère général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'Emetteur a pour dénomination « Maghreb Leasing Algérie », en abrégé « MLA ».

II-1-2- Forme juridique :

MLA est une entreprise privée érigée en la forme légale d'une société par actions (S.P.A). La société est gérée par un directoire sous la supervision d'un conseil de surveillance.

II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision N°02-06 du 11/03/2006 en tant qu'établissement financier de leasing.

II-1-4- Objet social :

L'objet social de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing, à :

- Effectuer à titre de profession habituelle avec toute personne physique ou morale de droit public ou privé, algérienne ou étrangère, toutes opérations de leasing sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur des fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux et toutes autres opérations définies par la législation et la réglementation en vigueur.
- Prendre des participations dans des sociétés ou entreprises exerçant des activités similaires ou complémentaires.
- Effectuer, d'une façon générale, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement
- Exercer toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

II-1-5- Adresse du siège social :

Le siège social de la société est fixé au 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, Alger.

II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de la société MLA ont été établis par acte notarié en date du 15/01/2006 et 29/01/2006, par devant Maître Mustapha MEKHLOUFI, notaire à Tipaza.

II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :

- Le 13/07/2008, par devant Maître Mustapha MEKHLOUFI, notaire à Tipaza : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer de un milliard (1 000 000 000) de DA à 1 milliard deux cent millions (1 200 000 000) DA suite à l'entrée d'International Finance Corporation (IFC) comme nouvel actionnaire. L'augmentation a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/01/2008.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer de un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de DA à deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA par l'émission d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) DA chacune, émises avec une prime d'émission de cinq cent cinquante-six (556) DA par action, soit une prime d'émission totale de huit cent vingt-deux millions trois cent vingt-quatre mille (822 324 000) DA.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA le faisant passer de deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA par incorporation de la prime d'émission résultante de l'émission des un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles à raison de huit cent vingt et un millions (821 000 000) de DA, et ce par l'émission de huit cent vingt et un mille (821 000) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.

- Le 09/2013, par devant Maître Karima REGUIEG, notaire à Hydra :une cession d'actions entre actionnaires. Cette cession de la totalité des actions détenues par MPEF, soit soixante-cinq mille trois cent vingt-trois (65 323) actions, à AMEN BANK a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/11/2012.
- Le 26/01/2015 une actualisation des statuts a été effectuée

II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce :

MLA a été immatriculée le 13/10/2013 au Centre National du Registre de Commerce sous le N°06 B 0973294 16/00.

II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques :

Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil de surveillance ainsi que les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège social de MLA.

II-1-10- Date de début d'activité :

Les activités de MLA, entrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 23/05/2006.

II-1-11- L'exercice social :

L'exercice social de MLA débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-12- Durée de vie :

La durée de vie de MLA est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de commerce.

II-2- Capital :

II-2-1- Composition du capital :

Au 31/12/2016, le capital social de MLA est de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA divisé en trois millions cinq cent mille (3 500 000) actions d'une valeur nominale de mille dinars algériens (1 000 DA) chacune, numérotées de 01 à 3 500 000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

II-2-2- Conditions de modification du capital social :

Conformément à l'article N°08 des statuts de MLA, le capital peut être augmenté soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Sous réserves des dispositions prévues par la Loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider de l'augmentation du capital social sur rapport du directoire.

Toute augmentation du capital social doit préalablement satisfaire aux prescriptions légales introduites par l'Ordonnance N°2003-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

II-2-3- Obligations convertibles :

MLA n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-4- Evolution du capital :

Depuis sa création en 2006 avec un capital social d'un milliard(1 000 000 000) de DA et jusqu'au 31/12/2016, le capital social de MLA a évolué selon le tableau suivant :

Année	Augmentation du capital (KDA)	Apports en numéraire (KDA)	Incorporation de la prime d'émission (KDA)	Montants successifs du capital (KDA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2008	200 000	200 000	-	1 200 000	1 200 000
2009	2 300 000	1 479 000	821 000	3 500 000	3 500 000

II-2-5- Répartition du capital :

A la date de l'émission, le capital de MLA est détenu par huit (08) actionnaires selon la répartition suivante :

Liste des actionnaires	Nombre actions	Montant du capital détenu (DA)	%
AMEN BANK	1 886 094	1 886 094 000	53.89%
TUNISIE LEASING	655 185	655 185 000	18.72%
IFC	353 500	353 500 000	10.10%
PROPARCO	291 667	291 667 000	8.33%
FMO	261 292	261 292 000	7.47%
CFAO	52 258	52 258 000	1.49%
Ahmed Abdelkefi	2	2 000	0.00%
Ahmed Karm	2	2 000	0.00%
TOTAL	3 500 000	3 500 000 000	100,00 %

1. **Amen Bank** est un établissement bancaire de droit tunisien. Créé en 1967 et organisé sous la forme juridique d'une Société Anonyme (S.A) faisant appel public à l'épargne, Amen Bank a été agréé par la Banque Centrale de Tunisie. Côté à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis février 1996 (Code ISIN TN0003100058).

- Capital social en 2016 : cent vingt-sept millions trois cent douze mille cinq cent (127 312 500) Dinars tunisiens (DT), détenu à hauteur de 27.8% par « Assurances COMAR SA », de 20.3% par « Participation Gestion & Investissement », de 10% par « IFC Asset Management Co. LLC », de 5.47% par Rached Horchani, de 5% par « The Tunisian-Kuwati Consortium Development », de 4.66% par « Parenin SA », de 2,58% par

Rachid Ben Yedder, de 2.45% par « Sto SE & Co. KGaA », de 1.75% par « Société el Hana », et de 1.53% par « Meublatex SA ».

- Capitalisation boursière 2016 : six cent neuf millions (609 000 000) de DT
- Résultat net au 31/12/2016 : (91 960 000) DT.
- Total bilan au 31/12/2016 : (8 277 962 000)DT.

2. Tunisie Leasing a été créée en octobre 1984. Organisée sous la forme d'une Société Anonyme de droit tunisien, agréée par la Banque Centrale de Tunisie et cotée à la côte principale de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992 (Code ISIN TN0002100907).

- Objet principal : effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel professionnel.
- Capital social au 30/06/2016 : quarante-cinq millions (45 000 000) de DT, détenu à hauteur de 53,22% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,86%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%).
- Capitalisation boursière 2016 : cent soixante et onze millions (171 000 000) de DT.
- Résultat net au 30/06/2016 : six millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze (6 545 792)DT.
- Total bilan au 30/06/2016 : sept cent cinquante-trois millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent cinquante (753 958 750) DT.

3. International Finance Corporation (IFC) est membre du Groupe de la Banque mondiale. IFC est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé.

IFC a été créée en 1956, et son capital est détenu par 184 pays membres qui définissent ensemble ses politiques. L'action qu'elle mène dans plus de 100 pays en développement permet aux entreprises et institutions financières des pays émergents de créer des emplois, de produire des recettes fiscales, de renforcer la gouvernance d'entreprise, d'améliorer les résultats au plan environnemental et de contribuer au bien-être de leurs communautés. IFC a engagé 3,7 milliards de dollars dans des financements et des mobilisations de long terme en Afrique subsaharienne au cours de son exercice fiscal 2015. Pour plus d'information, se rendre sur le site www.ifc.org.

4. PROPARCO est une institution financière de développement, filiale de l'Agence Française de Développement (institution en charge du financement de la politique de coopération française). Proparco intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable. Proparco est présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou encore du Moyen-Orient. Elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières. L'action de Proparco se concentre sur les secteurs clés du

développement comme les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les systèmes financiers, la santé, et l'éducation.

- Capital social en 2016 : six cent quatre-vingt-treize millions (693 000 000) d'Euros.
- Total bilan au 31/12/2015 : cinq milliards (5 000 000 000) d'Euros
- Portefeuille de participations au 31/12/2015 : 554 894 K€
- Produit net bancaire au 31/12/2015 : 109 986 K€
- Résultat net au 31/12/2015 : 32 931 K€

5. Financierings-MaatschappijvoorOntwikkelingslanden (FMO, the Netherlands Development Finance Company) est la banque Néerlandaise de développement des entreprises, qui a été créée en 1970 dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement néerlandais, les institutions néerlandaises du secteur financier, industriel et commercial et les syndicats. Le FMO est dédié à l'amélioration de la bonne santé financière du secteur privé dans les pays en développement. Le FMO est actif dans 85 pays et gère un portefeuille d'investissement de 9.2 milliards d'euros (en 2016), ce qui en fait une des plus grandes banques de développement bilatéral au monde. FMO a un rating « AAA » par Standard and Poor's et de « AAA » par Fitch.

6. Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO) : A été créée en 1887, avec une spécialité dans les produits alimentaires et de consommation courante. Dès 1913, CFAO s'oriente vers la distribution automobile et la production industrielle en Afrique. En 1990, Pinault SA rachète l'entreprise franco-africaine, la première grande acquisition du groupe de l'industriel français PPR (Printemps Pinault Redoute), le 03 décembre 2009 elle est introduite en Bourse (NYSE Euronext Paris, Code ISIN FR0000060501) par la cession de 41,99% de son capital. En juillet 2012, Toyota Tsusho annonçait le lancement d'une OPA sur CFAO, entreprise appartenant alors au groupe PPR, avec l'acquisition de 29,8 % du capital de CFAO pour 687 millions d'euros. Le 17 décembre 2012, les parts de CFAO ont été rachetées dans leur presque intégralité par Toyota Tsusho. CFA est présente dans 43 pays dont 34 pays d'Afrique. Ses 12 374 collaborateurs évoluent au sein de 145 filiales.

- CFAO est présente dans 43 pays dont 34 pays d'Afrique
- 12 374 collaborateurs au sein de 145 filiales
- CFAO opère dans 3 métiers; équipement (54% du chiffre d'affaires 2015), la santé (36% du chiffre d'affaires 2015) et les biens de consommation (10% du chiffre d'affaires 2015).
- Capitalisation boursière 2016 : 2.11 Md€
- Chiffres d'affaire consolidé au 31/12/2015 : 3.4 Md€
- Résultat net part du groupe au 31/12/2015 : 107 M€

CHAPITRE III-PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

III-1-Présentation de MLA :

III-1-1- Historique :

Etabli en 2006, MLA a été créée à l'initiative de TUNISIE LEASING avec le concours de son actionnaire de référence le GROUPE AMEN.

MLA est une société par actions de droit Algérien constituée juridiquement le 15/01/2006. Son capital social s'élève depuis décembre 2009 à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA divisé en trois millions cinq cent mille (3 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel tels que :

- matériel de transport,
- machines-outils,
- véhicules utilitaires,
- matériel de travaux publics & bâtiments,
- matériel de manutention,
- équipements médicaux,
- matériel informatique et bureautique,
- biens immobiliers à usage professionnel,
- toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

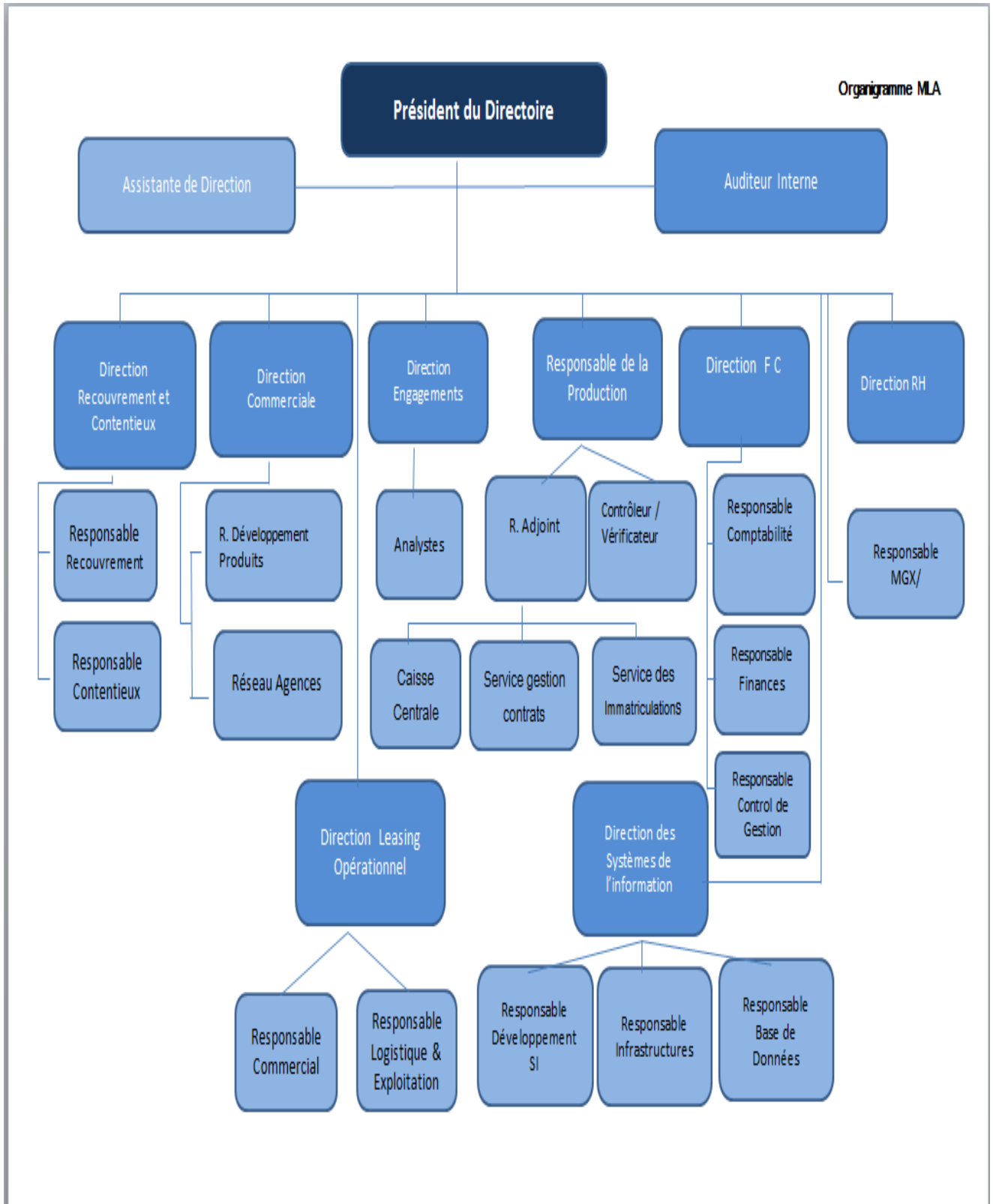
MLA a été agréée par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006. Elle a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El Madania, Alger, et a accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

MLA compte actuellement un réseau de quatre (04) agences :

- Alger : agence principale située au niveau de son siège social : 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania,
- Sétif : rue Begag Bouzid, Cité des finances,
- Oran : immeuble IRIS, Boulevard du Millenium
- Annaba : Résidence Djenan Ben Gana, Oued El Kouba.

MLA a obtenu l'assistance technique de TUNISIE LEASING notamment, pour le choix de son système d'information, le recrutement de ses premiers cadres et l'élaboration de son manuel de procédures.

III-1-2- Organigramme :



Organisation de la société :

MLA œuvre en application des règles de bonne gouvernance via la composante de ses comités de gouvernance installés et décrit ci-dessous :

Directoire : Organe Exécutif réglementaire constitué chez MLA d'un président et trois (03) membres.

Comité de Direction :

Les comités de Direction se tiennent mensuellement, généralement le 2eme dimanche de chaque mois. Le comité a pour rôle principale de piloter les différentes activités de MLA et de suivre les décisions. Les réunions sont également des moments d'échanges et de réflexion sur la stratégie et les questions d'intérêt général. Participe à ses réunions les Directeurs Centraux, l'Audit Interne et le Directoire de MLA.

Réunion Commerciale :

Les réunions de coordination commerciale se tiennent mensuellement avec l'ensemble des Directeurs d'Agences. Les Directeurs centraux sont invités à y participer ponctuellement en cas de nécessité. L'objectif de ces réunions est d'analyser les résultats et apporter les correctifs nécessaires à l'activité commerciale.

Comité Recouvrement :

Mensuellement les Directions du Recouvrement et du Contentieux, des Engagements ainsi que la Direction Commerciale se réunissent afin d'analyser ensemble la situation du portefeuille de MLA. Les modifications nécessaires à la stratégie commerciale sont apportées en conséquence.

Les Comités de Crédit :

- ✓ **Le Comité de Crédit Agence** : Le Comité de Crédit Agence se constitue du Responsable d'Agence et du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 0 » à « 5.000.000 Dzd ». En cas de divergence des avis, la Direction Générale tranche entre les deux membres du comité et émet la décision relative à la demande ;
- ✓ **Le Comité de Crédit Central** : Le Comité de Crédit Central se constitue du Président du Directoire après consultation de l'avis du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 5.000.000 Dzd » à « 15.000.000 Dzd » ;

- ✓ **Le Comité de Crédit Direction Générale** : Le Comité de Crédit Direction Générale se constitue du Président du Directoire et de deux membres du partenaire technique de Maghreb Leasing Algérie, en l'occurrence Tunisie Leasing. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing matériel spécifique, immobilier et matériel standard représentant un palier supérieur à «15.000.000 Dzd ».

Comité ALM (ALCO) :

Ce comité mensuel dresse un état des lieux des risques structurels et Maintien et exécuter une stratégie ALCO en conformité avec les objectifs et politiques de financement et de palier aux risques reliés à ces objectifs. Les modifications nécessaires à la stratégie de financement sont apportées en conséquence.

Les différents comités se tiennent, en temps normal, sous la responsabilité du président du Directoire.

Politique distribution de dividendes de la société :

La politique de distribution de dividendes menée par la société est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Unité: Million				
Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant des dividendes	490	490	650	650	595
Nombre d'actions	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Dividendes par action en DZD	140	140	186	186	170

III-1-3- Réglementation :

- MLA est régie par le cadre juridique suivant :
- Le Code de commerce,
- Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail,
- Le règlement Banque d'Algérie N°96-06 du 3/07/1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément,
- Le règlement N°92-05 du 22/03/1992 concernant les conditions que doivent remplir les fondateurs, dirigeants et représentants des banques et établissements financiers,
- Ordonnance N°01-03 du 20/08/2001, modifiée et complétée, relative au développement des investissements,

- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie régissant les établissements financiers,
- Les dispositions des statuts de MLA.

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :

Le leasing est réglementé en Algérie principalement par :

- Code de commerce,
- Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail (leasing) dans des termes en ligne avec les standards internationaux.

Le leasing financier, appelé également crédit-bail ou location financière, est un produit hybride étant au fond un « financement » et dans la forme une « location ». Le leasing financier est un « *full pay out leasing* », à savoir que la société de leasing (le bailleur) en achetant un équipement et en le louant à un client (le preneur) et en lui offrant unilatéralement de le lui vendre à un prix déterminé (valeur résiduelle) au terme de la période de location (irrévocable), s'attend à récupérer au terme de celle-ci la totalité de son investissement initial et de sa marge sans devoir chercher un nouveau locataire-preneur.

A côté du leasing financier, qui représente aujourd'hui la principale activité de MLA, la Loi l'autorise également à réaliser des activités de leasing opérationnel. Il s'agit dans ce cas d'une activité de location incluant généralement des services de maintenance.

L'activité de production de MLA durant les exercices 2014, 2015 et 2016 peut être appréciée à partir du tableau suivant :

	2014	2015	2016
Nombre de clients	2 360	2 384	2 086
Nombre de contrats	1 385	1 209	958
Approbatons (en KDA)	10 459 739	13 005 965	13 334 776
Mise en force (en KDA)	7 568 254	7 402 868	9 069 997

Au cours de l'exercice 2015, MLA a approuvé un montant total de 13 005 millions de dinars. Ce niveau d'approbation a connu une augmentation de 2.5%.

Les mises en force qui traduisent la production effective passe de 7 402 millions de DA en 2015 à 9 069 millions de DA en 2016. leur répartition par secteur d'activité pour les exercices 2014, 2015 et 2016 est comme suit :

Secteur d'activité	2014	%	2015	%	Δ_{14-15}	2016	%	Δ_{15-16}
Agriculture	6 215	0%	32 333	0%	420%	17 430	0%	-46%
Commerce	2 064 616	27%	1 487 902	20%	-28%	2 318 521	26%	56%
Bâtiment TP	2 077 281	27%	2 032 200	27%	-2%	2 077 032	23%	2%
Location de voitures	498 270	7%	448 622	6%	-10%	470 047	5%	5%
Professions libérales	189 058	2%	315 852	4%	67%	322 858	4%	2%
Transport	962 575	13%	1 064 961	14%	11%	1 491 131	16%	40%
Agences de voyage	20 281	0%	19 523	0%	-4%	18 572	0%	-5%
Industrie	1 070 909	14%	1 484 193	20%	39%	1 720 288	19%	16%
Tourisme	0	0%	0	0%	-	0	0%	-
Autres Services	665 770	9%	646 161	9%	-3%	591 422	7%	-8%
Total	7 581 575		7 402 868			9 069 997		

L'évolution des produits d'exploitation, des charges d'exploitation et du produit net du Leasing sur les trois derniers exercices est donnée par le tableau suivant :

En KDA	2014	2015	2016
Produits des opérations de crédit-bail	1 814 138	1 891 241	2 115 104
Produit d'Exploitation	1 814 138	1 891 241	2 115 104
Intérêts et charges assimilées	345 516	486 813	555 855
Commissions (charges)	26 300	26 272	22 797
Charges d'Exploitation	371 816	513 085	578 653
PRODUIT NET du LEASING	1 442 322	1 378 156	1 536 451

Le Produit Net du Leasing connaît une évolution significative entre 2015 et 2016, de 11% suite à une augmentation du volume d'activité de la société et une parfaite maîtrise des coûts d'exploitation.

Les ratios de concentration des risques pour les exercices 2014, 2015 et 2016 se présentent comme suit :

En KDA	2014		2015		2016	
Fonds propres net	5 228 728		5 125 743		5 074 791	
Total Engagements cinq (05) premiers clients	767 966	15%	778 718	15%	1 498 385	30%
Total Engagements dix (10) premiers clients	1 376 020	26%	1 307 491	26%	2 378 097	47%

III-1-5- Eléments de la politique générale :

Le Conseil de Surveillance de MLA a approuvé les "éléments de politique générale" ci-après.

- L'objectif de la Société est d'obtenir pour ses actionnaires, un rendement financier tout en contribuant à renforcer le système algérien de crédits aux PME, en mettant à sa disposition des financements à moyen terme sous forme de leasing en faveur de tous les secteurs d'activité : Industries, transports, services, construction, médical etc.
- L'activité principale de la Société est d'effectuer des opérations de leasing financier, ainsi que le Leasing Opérationnel.
- La Société s'efforcera, en particulier en période de démarrage, de financer en priorité les équipements standards ayant un large marché secondaire en Algérie et veillera à ce que l'ensemble des équipements lui appartenant soit correctement assuré et les équipements récupérés promptement cédés.
- La clientèle potentielle de la Société est constituée des entreprises privées suffisamment organisées et présentant des garanties de solvabilité en rapport avec les demandes de financement présentées. D'une manière générale, la Société s'efforcera d'obtenir l'aval personnel du principal associé et/ou du dirigeant de l'entreprise bénéficiant de ses financements.
- La Société veillera à réaliser une bonne division de ses risques. Elle ne financera pas un seul client ou un même groupe pour un montant excédant 15% de ses fonds propres et limitera ses opérations sur un même secteur d'activité, à moins de 40% de ses engagements.
- La Société veillera à l'application des règles prudentielles émises par la Banque d'Algérie en vue de constituer des provisions pour créances douteuses adéquates et veillera à la constitution de réserves facultatives lors de l'affectation de ses résultats.
- La Société ne s'exposera à aucun risque de change et limitera, autant que possible, son risque de taux. Son endettement global ne devra pas dépasser huit fois ses fonds propres et une attention particulière devra être accordée à sa situation de liquidité en veillant notamment, à ce que les bons de commande d'équipement ne soient émis que si les financements correspondants sont correctement mis en place.
- La Société s'efforcera de constituer des réserves tout en assurant une rémunération adéquate à ses actionnaires. A partir de son troisième exercice, le taux de distribution des bénéfices « *pay out ratio* » ne sera pas inférieur à 50%.

- Le ratio des fonds propres sur les encours de leasing devra être maintenu à un taux égal ou supérieur à 12%.
- Les emprunts bancaires à moins d'un an ne devront pas représenter plus que 20% du refinancement de la Société.
- Les ratios ci-dessus devront être calculés sur la base de l'INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDART (IAS) à la fin de chaque exercice et à la fin de chaque trimestre selon les méthodes de reporting normalement utilisées par la direction générale de la Société.
- Le Conseil de Surveillance révisera périodiquement ces ratios. Dans le cas où la Banque d'Algérie imposerait des ratios plus sévères, ces derniers ratios remplaceraient ceux ci-dessus indiqués.

En dehors du groupe majoritaire (TUNISIE-LEASING et AMEN BANK), les actionnaires de MLA sont des institutions de développement et de capital investissement dont l'objet consiste à démarrer les projets et à s'en retirer avec un bénéfice après un certain délai de manière à recycler leurs capitaux et lancer d'autres projets ou restituer les fonds aux investisseurs initiaux. La sortie privilégiée des institutions de développement et capital investissement est la bourse. De ce fait, MLA prévoit d'entamer le processus conduisant à son introduction sur la bourse d'Alger dès que le cadre réglementaire le permet.

III-1-6- Débouchés et parts de marché :

Le marché algérien du leasing compte 12 sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing : Arab Leasing Corporation(ALC) et MLA, IJAR LEASING ALGERIE, EI DJZAIR IJAR, SOCIETE NATIONALE DE LEASING, SOFINANCE et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing : Société Générale, BNP-PARIBAS, NATIXIS, AL SALAM BANK, EL BARAKA, HOUSING BANK ALGERIA.

Le marché du leasing en Algérie s'est établi aux alentours de 40 milliards de dinars, marché à fort potentiel de développement en vue de l'évolution du nombre de PME-PMI, leurs spécificités ainsi que l'augmentation de leur besoins de financement nécessitant de recourir à d'autres moyens de financement, en sus du financement bancaire classique.

Depuis plusieurs années, et par défaut de communication de chiffres consolidés, MLA a pris en charge le volet de consolidation des chiffres du secteur du Leasing en Algérie. A cet effet, trimestriellement, MLA recense auprès de tous les opérateurs du Leasing leurs réalisations sur la période (Approbatons, Mises en Loyers et Encours Productifs), consolide les statistiques à son niveau, et rediffuse ces dernières à l'ensemble des Banques et Etablissements Financiers comptant le Leasing parmi leurs activités.

Ces données permettent de manière assez fiable de positionner chaque banque/établissement financier en termes de réalisation, évolution et parts de marché.

Il en ressort que la part de marché de MLA à mi exercice 2016 est estimée à 22% du marché, se positionnant comme étant leader sur le marché.

III-1-7- Principales Installations :

La société est située dans un immeuble en location au 31, Avenue Mohamed BELKACEMI EL Madania, elle y occupe le rez-de-chaussée, le deuxième et le troisième étage. Soit une surface de 900 m². Elle a loué un local à SETIF d'une superficie de 150 m² exploité pour les besoins de sa deuxième Agence. Elle loue également un local à ANNABA d'une superficie de 100 m² exploité pour les besoins de son Agence. Enfin elle est propriétaire d'un local de 200 m² à Oran exploité comme agence de la capitale de l'ouest. Des locaux sont en cours d'aménagement pour l'ouverture de nouvelles agences sise à TLEMCEN, BEJAIA, BATNA, ALGER-EST, BLIDA, BORDJ BOU ARRERIDJ et pour TIZI OUZOU et CONSTANTINE les travaux sont achevés.

III-1-8- Personnel et effectifs :

Année	2014	2015	2016
Effectifs	88	97	113

La répartition des effectifs de la société par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/2016 est comme suit :

Répartition de l'effectif par Catégorie Socio Professionnelle au 31/12/2016		
Désignation	Nombre	Pourcentage
Cadres et professions supérieures	<u>92</u>	<u>81%</u>
Agents de maîtrise	<u>18</u>	<u>16%</u>
Agents d'exécution	<u>3</u>	<u>3%</u>
TOTAL	<u>113</u>	<u>100%</u>

Au 31/12/2016, la société compte 113 employés, qui sont répartis en :

- Une Direction commerciale composée d'une force de vente constituée de 21 chargés d'affaires et 10 Chargés Clientèles,
- Une Direction des Engagements,
- Une Direction des Finances et de la Comptabilité,

- Un Département du back-office,
- Une Direction des Systèmes d'Information,
- Une Direction du recouvrement et du Contentieux,
- Une Direction des Ressources Humaines.
- Une Direction des Moyens Généraux.

Le capital humain est la base de succès de MLA et son atout principal pour atteindre ses objectifs. La société procède pour la constitution de ses effectifs à une sélection minutieuse et rigoureuse, en se basant sur des critères liés à la formation, la motivation et l'expérience professionnelle.

Le système d'évaluation des équipes mis en place au sein de MLA a été inspiré des standards internationaux en la matière. Il permet le suivi, le contrôle et l'évaluation des efforts et son appropriation ainsi que sa compréhension par le personnel. Ceci fait de ce système un outil remarquable de suivi de l'évolution ainsi que de la gestion des carrières au sein de la société.

L'évaluation des effectifs est effectuée une fois par an, à la fin de l'exercice. Cependant, le staff reçoit constamment des feedbacks des différents responsables lui permettant d'adapter son effort et de corriger ses lacunes éventuelles. La grille d'évaluation se base sur des critères quantitatifs ainsi que sur des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs préalablement fixés et nuancés pour chaque type de métier sont liés à la quantité de travail ou de prestation exécutées durant un laps de temps bien identifié (nombre de dossiers traités, nombres de clients visités, nombre de nouveaux clients, Chiffre d'affaires dégagé par client...). Les critères qualitatifs essayent de cerner les aspects liés au développement personnel et à l'accomplissement professionnel au sein de l'organisation (motivation, réactivité, capacité d'analyses, capacités d'orientation, satisfaction clients...).

III-1-9- Les Investissements :

Pour les trois derniers exercices comptables, les emplois longs de MLA dans des opérations de crédit-bail ou dans ses investissements propres sont repris dans le tableau ci-dessous :

En KDA	2014	2015	2016
Investissements en immobilisations de crédit-bail	9 747 081	9 891 502	11 381 166
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	282 697	298 866	583 133
Total Investissements	10 029 779	10 190 368	11 964 299

Les principaux investissements réalisés ces deux dernières années sont :

N° Compte	Libellé	Solde 31/12/2016
421180	LOGICIELS	275 360 455,64
421220	IMMEUBLE ADMIN&COMMERCIAUX	84 362 628,60
421230	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	63 867 925,89
421240	MATERIEL ROULANT	27 186 803,71
421250	MOBILIER DE BUREAU	19 231 826,62
421251	MATERIEL DE BUREAU	360 419,77
421252	MATERIEL DE TELECOMMUNICATION	7 269 804,29
421270	MATERIEL INFORMATIQUE	84 512 778,45
421271	MATERIEL PUBLICITAIRE	8 947 530,50
421272	SYSTEME DE DETECTION INCENDIE	1 966 290,00
421273	SYSTEME DE TELESURVEILLANCE	3 080 736,66
421280	MATERIEL ET OUTILLAGE	26 202 146,49
422230	MOBILIER & EQUIPEMENTS SOCIAUX	377 928,24
428110	IMMO CORPORELLE EN COUR	3 063 994,00
428111	IMMO INCORPORELLES EN COURS	3 815 820,00
440000	LOCATION SIMPLE (LOP)	452 939 300,73
471000	AMT IMMO CORP&INCORPOREL	- 374 568 284,02
472000	AMTS IMMOS HS EXPE	- 176 490,53
474000	AMT INVESTS DON EN (LOP)	- 104 668 765,98
CLASSE 4	COMPTES VALEURS IMMOBILISÉES	583 132 849,06
N° Compte	Libellé	Solde 31/12/2016
274000	CREANCES /CONTRATS DE LEAS CBM	10 114 330 140,61
274100	CREANCE ENCOUR/CONTRAT LEA CBM	298 638 841,16
274600	CREANCE/ CONTRATS DE LEAS CBI	599 203 007,32
280140	ENCOURS CREDIT.BAIL DOUTEUX	368 994 139,00
270000	CREANCE/ CONTRATS DE LEAS	11 381 166 128,09

N° Compte	Libellé	Solde 31/12/2015
421180	LOGICIELS	238 551 775,98
421220	IMMEUBLE ADMIN&COMMERCIAUX	84 362 628,60
421230	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	64 712 467,64
421240	MATERIEL ROULANT	27 317 303,71
421250	MOBILIER DE BUREAU	13 188 524,81
421251	MATERIEL DE BUREAU	1 741 379,60
421270	MATERIEL INFORMATIQUE	64 445 644,27
421280	MATERIEL ET OUTILLAGE	3 007 670,72
421290	AUTRES IMMO CORPORELLES	1 696 018,71
422230	MOBILIER & EQUIPEMENTS SOCIAUX	1 339 328,07
422240	MOBILIER & EQUIPTS DOMESTIQUE	177 123,07
428111	IMMO INCORPORELLES EN COURS	23 957 383,73
440000	LOCATION SIMPLE (LOP)	163 165 215,60
471000	AMT IMMO CORP&INCORPOREL	- 310 120 598,64
472000	AMTS IMMOS HS EXP€	- 1 426 549,95
474000	AMT INVESTS DON EN (LOP)	- 77 249 206,69
CLASSE 4	COMPTES VALEURS IMMOBILISÉES	298 866 109,23
N° Compte	Libellé	Solde 31/12/2015
274000	CREANCES /CONTRATS DE LEAS CBM	9 390 954 335,19
274600	CREANCE/ CONTRATS DE LEAS CBI	411 631 298,40
280140	ENCOURS CREDIT.BAIL DOUTEUX	88 916 503,00
270000	CREANCE/ CONTRATS DE LEAS	9 891 502 136,59

III-1-10- Le système d'information :

Le système d'information de Maghreb Leasing Algérie se compose de l'infrastructure informatique ainsi que de divers logiciels et applications permettant la gestion courante, le suivi des opérations quotidiennes ainsi que le reporting interne et externe. La structure du système d'information est articulée en un logiciel métier (leasing) autour duquel gravitent d'autres applications informatiques nécessaires à la gestion courante de la société. Les principales applications utilisées par la société sont :

- Logiciel de gestion courante de l'activité de leasing (Cassiopae) : gestion du pricing, production des documents financiers (factures, échéanciers d'amortissements) ainsi que des documents administratifs.
- Logiciel de comptabilité.
- Logiciel de paie
- Logiciel d'archivage électronique permettant le suivi des demandes de crédit depuis leur introduction jusqu'à leur traitement conformément au processus de décision d'octroi de crédit de la société.
- Logiciel de gestion de la centrale des risques par le biais de NOVABASE.

III-1-11- Les approvisionnements :

En matière d'approvisionnement, la société acquiert les équipements donnés en leasing directement auprès des concessionnaires ou des fabricants et dans tous les cas en accord avec les crédits-preneurs.

III-2- Renseignement sur les filiales et participations : Néant

III-3- Litiges :

Depuis le 02/07/2012, MLA a fait l'objet d'une vérification fiscale au titre des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011.

L'administration a adressé le 10/07/2013 une notification définitive au titre des deux exercices 2008 et 2009 pour un montant de 102 millions de DA contre 240 millions DA adressés lors de la première notification de proposition de redressement pour ces deux exercices. Elle a adressé également le 13 Novembre 2013 une notification définitive au titre des deux exercices 2010 et 2011 pour un montant de 145 millions de DA contre 327 millions DA adressés lors de la première notification de proposition de redressement pour ces deux exercices. MLA a procédé à l'introduction d'un recours amiable auprès de la Direction des Grandes Entreprises le 03.11.2013 et a payé 20% au titre d'acompte pour sursis de paiement. Suite auquel, le 14/06/2015 la DGE a adressé un avis de dégrèvement d'un montant de 371 000 DZD, que MLA a contesté, en saisissant la commission centrale des recours en juillet 2015. À cet effet un deuxième paiement au titre d'acompte pour sursis a été effectué le 09/09/2015 à hauteur de 20%. Compte tenu des chefs de redressement proposés, le montant susceptible d'être redevable sera largement inférieur à la proposition notifiée pour les quatre exercices.

Mise à part ce litige fiscal, MLA n'a aucune autre procédure litigieuse encours d'aucune nature que ce soit.

III-4- Contrats et engagements importants :

Conformément à sa politique générale, MLA veille à maintenir une forte dispersion de son risque de contrepartie. A la date du 31/12/2016 :

- Le crédit-preneur le plus important représente 3,42% des encours et 6,40% des fonds propres de la société, il s'agit du groupe pluridisciplinaires SAHRAOUI (PETROSER) dont l'encours au 31.12.2016 s'élevait à hauteur de 283 millions de DA, avec des opérations en hors bilan à hauteur de 80 millions de DA. La quasi-totalité des financements accordés au groupe sont relatifs à du matériel roulant (tracteurs, remorques et fourgons).
- Les dix (10) crédits-preneurs les plus importants représentent 18,40% des encours et 34,90% des fonds propres de la société, Il s'agit de :

Unité: MDZD

Groupe	MEF du Groupe	Encours du Groupe	MEF en cours du Groupe (Hors Bilan)	Engagement Groupe
SAHRAOUI - PETROSER SARL	1 300 768	283 107	80 250	363 842
BETONIUM SARL	90 919	55 962	258 145	314 319
COMPTOIR ALG PRODUITS METALLURGIQUES CAPROMET SARL	585 956	308 491	4 416	313 659
AMIR 2000 SARL	11 846	1 143	295 299	296 444
SETIFIS BOTTLING COMPANY SARL -SBC-	340 028	209 939	0	210 121
EL HADJ KADRI ENT GRANDS TRAVAUX ROUTIERS & AEROPORT & HYD EURL	577 424	190 326	0	190 326
UNIVERS DETERGENT SARL	738 649	129 984	53 653	183 788
COGB LA BELLE SPA	573 223	610	181 938	183 176
EGTPH DENNOUNI SARL	260 739	130 250	0	166 430
B2L PRO SARL	202 250	140 426	15 534	155 992

De même, MLA s'efforce de diversifier ses sources de financements. A la date du 31/12/2016, ses sources de financements se présentent comme suit :

Établissements	Montant dû au 31/12/2016 * (en KDA)	%
BNP Paribas EL DJAZAÏR	423 172	6.06%
CITI	1 600 000	22.91%
FRANSABANK	94 578	1.35%
ABC-A	694 322	9.94%
BARAKA	2 138 966	30.63%
TRUST BANK	-13	0.00%
CPA	632 098	9.05%
Emprunt Obligataire	1 400 000	20.05%
Total	6 983 123	100.00%

Cette diversification sera renforcée par la deuxième émission obligataire objet de cette notice d'information.

III-5- Facteurs de Risques :

III-5-1- Risque de Marché :

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, MLA est confrontée aux problèmes de disponibilité du matériel, de resserrement de la marge suite à la concurrence accrue, et aux difficultés de lever les fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

* Montants présentés sans les dettes rattachées sur emprunts

La concurrence des banques commerciales et l'apparition de nouvelles sociétés spécialisées dans le leasing pourraient ralentir la progression de la production de MLA et peser sur sa marge d'intermédiation. Cependant, l'expérience dans d'autres pays prouve qu'un grand nombre d'intervenants accélère l'acclimatation du produit, et par voie de conséquence augmente la profondeur du marché. D'autre part les prévisions de production de MLA ont intégré un taux de croissance tenant compte du renforcement de la concurrence.

III-5-2- Risque de contrepartie :

En cas de défaillance des preneurs d'acquitter les loyers prévus dans les contrats, ce risque est tempéré par l'analyse préalable du risque et l'expertise des services de recouvrement de la société. Les méthodes de travail de MLA ont d'ores et déjà donné des résultats probants dans le domaine de la gestion du risque de contrepartie dans la mesure où le taux de recouvrement des loyers facturés depuis la création de la société frôle les 95%.

III-5-3- Risque de taux :

Jusqu'à présent, la société s'est financée en taux fixe et a accordé des financements à taux fixe. Les ressources et les emplois sont limités à trois (03) ans. Enfin, l'émission de cet emprunt à taux fixe a pour but de limiter l'exposition de la société à une hausse éventuelle du taux de base de la Banque d'Algérie dans un contexte de contraction de la liquidité sur la place, et des signaux de hausse des taux d'intérêts.

III-5-4- Risque de liquidité:

Une inadéquation peut apparaître entre l'actif et le passif de la société. Celle-ci se protège de ce risque (voir éléments de politique générale Chapitre III-1-5) en s'abstenant d'accorder des financements avant que les ressources correspondantes soient mises en place et en examinant périodiquement dans le cadre de son comité de gestion actif-passif l'adéquation de ses ressources et de ses emplois. Enfin, l'émission d'un emprunt ayant une composante d'une durée de cinq (05) ans, alors que la plupart des emplois sont de trois (03) ans, est de nature à atténuer le risque de liquidité en diversifiant en outre les sources de financement.

III-5-5- Risque de change:

Conformément à sa politique générale la société s'abstient de s'exposer à des risques de changes significatifs. Aucune dette actuelle de MLA ne comporte de risque de change.

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les données financières de MLA présentées dans cette partie sont directement extraites des états financiers vérifiés par les Commissaires Aux Comptes, et certifiées également par le cabinet d'audit MAZARS-HADJALI. Cette partie reprend également une analyse des principaux postes des tableaux de comptes de résultat et des bilans.

IV-1- Présentation des principes comptables :

Les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie S.P.A, ont été élaborés conformément :

- Au plan de comptes bancaire algérien dont la nomenclature est annexée au Règlement N°09-04 du 23/07/2009 portant plan des comptes bancaires et des règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement N°09-05 du 18/10/2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.

Les opérations sont enregistrées conformément aux dispositions préconisées par le système comptable financier et par la réglementation bancaire algérienne.

Les états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le hors bilan,
- Le compte de résultat,
- Le tableau des flux de trésorerie,
- Le tableau de variation des capitaux propres,
- Les notes annexes.

IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation):

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Les immobilisations corporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont ceux-généralement utilisés en Algérie :

- Les Immeubles	50 ans	2%
- Matériel roulant	05 ans	20%
- Mobilier de bureau	05 ans	10%
- Matériel de bureau	05 ans	20%
- Matériel et outillage	05 ans	20%
- Matériel informatique	03 ans	33%
- Agencement et installation	05 ans	20%

- Immobilisations hors exploitation 05 ans 20%

Valorisation des investissements :

- **Acquisition locale** : L'investissement acquis localement est enregistré à un égal montant de la facture fournisseur.
- **Acquisition importée** : L'investissement importé de l'étranger est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tous les frais d'approche (douane, transit, autres).

IV-1-2- Les créances et les dettes :

Créances sur les institutions financières : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants de MLA ouverts dans différents établissements bancaires.

Opérations client crédit-bail : Ce poste regroupe les créances sur les clients, en d'autres termes les loyers facturés en cours de règlement.

Avances sur opérations de crédit-bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs des matériels financés acquis localement.

Dépenses en attente d'imputation : ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé lors de l'établissement de la fiche d'investissement.

Recettes en attente d'imputation : Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients avant la mise en force effective et le démarrage de la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N, pour le compte de l'exercice N+1.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus d'avance.

Les pénalités de retard sont facturées et comptabilisés périodiquement.

MLA respecte la réglementation prudentielle édictée par la Banque d'Algérie, notamment l'instruction n°74-94 définissant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers. Le principe de cette réglementation consacre la prudence dans la gestion des risques des banques et des établissements financiers en procédant à la constitution de provisions pour un Fonds de réserve pour risques

bancaires généraux (FRBG) égal à 1% des encours sains (jusqu'à 3% du total des encours) et d'une décote des loyers en retard augmentés des loyers non échus égale a :

- 30% pour les loyers échus depuis + de 3 mois
- 50% pour les loyers échus depuis + de 6 mois
- 100% pour les loyers échus depuis + de 12 mois.

IV-2- Régime fiscal en vigueur :

Les sociétés de leasing sont soumises au droit commun en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Pour les besoins du calcul de l'assiette imposable au titre de cet impôt, les sociétés de leasing sont autorisées à déduire les amortissements financiers, c'est-à-dire la part de principal incluse dans la facturation des loyers, en lieu et place des amortissements techniques calculés sur la base de la durée de vie des équipements admise par la réglementation fiscale.

L'autre particularité du régime fiscal des sociétés de leasing est qu'elles n'avancent pas la TVA lors de l'acquisition des équipements qu'elles destinent à des opérations de leasing, et n'ont que l'obligation de reverser au Trésor la TVA qu'elles collectent lors de la facturation de leurs loyers.

De plus, les sociétés de leasing sont assujetties à la TAP sur le montant de leur marge, et non pas sur le montant des loyers facturés.

Enfin, le législateur a exempté des droits d'enregistrement l'acquisition des biens immobiliers destinés à faire l'objet d'un contrat de leasing.

L'ensemble de ces mesures fiscales procède de la volonté du législateur d'aligner le régime fiscal du leasing sur celui des autres formes de financement.

IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2014, 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Rubriques/Années	Notes	En KDA		
		Montants au 31-déc-14	Montants au 31-déc-15	Montants au 31-déc-16
+Intérêts et produits assimilés	1	1 797 147	1 859 256	2 092 928
-Intérêts et charges assimilées	2	(345 516)	(486 813)	(555 856)
+Commissions (produits)	3	10 525	27 050	19 582
-Commissions (charges)	4	(17 618)	(17 517)	(18 873)
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction				
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
+ Produits des autres activités	5	6 466	4 935	2 594
- Charges des autres activités	6	(8 682)	(8 755)	(3 924)
Produit net bancaire	7	1 442 322	1 378 156	1 536 451
- Charges générales d'exploitation	8	(372 928)	(445 275)	(529 960)
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	9	(61 407)	(56 628)	(71 525)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1 007 987	876 253	934 966
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	10	(142 358)	(78 258)	(177 008)
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	11	45 274	48 890	64 922
RESULTAT D'EXPLOITATION		910 903	846 885	822 880
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	588	1 467	-
+ Eléments extraordinaires (produits)	13			
- Eléments extraordinaires (charges)	14			
RESULTAT AVANT IMPOT	15	911 491	848 352	822 880
- Impôts sur les résultats et assimilés	16	229 157	(232 754)	(259 272)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	17	682 334	615 598	563 608

Les comptes de résultat ci-dessus indiquent que :

- La société a enregistré des résultats nets bénéficiaires sur les trois exercices (2014, 2015 et 2016),
- Le produit net bancaire qui progresse, passant de 1 442 millions de DA en 2014 à 1 536 millions de DA en 2016, soit une croissance de 7%.
- Une baisse du résultat est enregistrée sur l'année 2015 passant à 615 millions de DA soit une régression de 10% suite à la constitution d'une provision pour risque fiscal un montant de 110 000 000 DA, provision constituée suivant la notification de redressement fiscal sur la période « 2008 – 2011 » qui s'élève à 246 915 KDA.

Note 1 : Les produits :

Les produits sur opérations de crédit-bail (intérêts et produits assimilés) sont passés de 1 797 millions de DA en 2014 à 2 092 millions de DA en 2016, l'évolution de la marge brute conjuguée avec une maîtrise des charges financière génèrent une croissance plus importante du Produit Net Bancaire (PNB) de la société.

Ces produits sont présentés nets des intérêts non recouverts conformément aux dispositions du règlement de la Banque d'Algérie N°11-05 du 28/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouverts.

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Intérêts sur créances de crédit-bail	1 725 398	1 784 876	1 982 580
Plus-value de cession	6 766	4 771	5 849
Pénalités de retard	19 650	22 300	29 899
Pré loyer	13 058	12 654	2 025
Autres	32 274	34 654	72 575
Total produits d'exploitation bancaire	1 797 146	1 859 255	2 092 928

Les produits sur opérations de crédit-bail sont représentés essentiellement par la marge de leasing, mais aussi des plus-values de cession, des Pénalités de retard, Pré loyer et autres produits sur opérations de crédit-bail.

Note 2 : Les Charges

Note 2-1- les charges d'exploitation

Note 2-1-1- les charges d'exploitation de l'activité de leasing :

Les charges d'exploitation de l'activité de leasing de MLA pour l'exercice 2016, s'élèvent à 555 millions de dinars, contre 345 millions de dinars en 2014. Une évolution de 61%, qui s'explique par les intérêts et commissions relatif à l'emprunt obligataire institutionnel levé par la société en avril 2015.

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Intérêts sur emprunts	261 779	323 696	377 838
Intérêts débiteurs sur découvert bancaire	12 669	7 686	957
Commissions	71 068	155 431	177 061
Total charges d'exploitation bancaire	345 516	486 813	555 856

Note 2-1-2- les charges d'exploitation générale :

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Services	148 982	168 735	207 423
Charge du personnel	170 891	220 545	257 088
Impôts, taxes et versements assimilés	42 128	47 738	51 530
Charges diverses	10 928	8 257	13 919
Total charges d'exploitation générale	372 929	445 275	529 960

Les charges d'exploitation générales englobent les différents services facturés à MLA, les frais de personnel, les différents impôts et taxes, les charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

Les charges d'exploitation générales augmentent de près de 19% entre 2015 et 2016. Les services représentent près de 39% des charges d'exploitation générale et sont constitués de la rémunération des tiers, des loyers d'immeubles et des charges locatives ainsi que des frais de déplacement, de mission et d'hébergement.

Les frais du personnel ont connu une croissance de 17% entre 2015 et 2016, Cette augmentation est induite par une politique de recrutement sélective et intensive sur les deux années précédentes. Les frais du personnel représentent 49% des charges d'exploitation générale en 2016.

Note.2.2 – Charges de provisionnement :

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	68 063	73 164	146 699
Fonds pour risques bancaires généraux – FRBG	19 294	5 094	30 309
Dotation aux provisions pour impôts (contentieux fiscal)	55 000	-	-
Reprises de provisions sur créances	(45 274)	(48 890)	(64 922)

Les charges de provisionnement globales ont connu une hausse remarquable de plus de 126% entre 2015 et 2016. Ces charges se répartissent comme suit :

- Le poste Fonds pour risques bancaires généraux - FRBG témoigne un solde de l'ordre de 327 664 DA soit une augmentation de 30 309 KDA par rapport à l'exercice antérieur (2015).
- Les provisions des engagements courants (Fonds pour risques bancaires généraux) ont été constituées suivant article 17 de l'instruction n°74-94 de la Banque d'Algérie. Les créances courantes au niveau de la société MLA se traduisent par les encours financiers de leasing majorés des impayés, et ont fait l'objet de provisionnement à hauteur de 1% jusqu'à atteinte d'un niveau de 3% comme préconisé dans l'article suscit . La dotation de l'exercice 2016 est de l'ordre de 30 309KDA.
- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, composées de provisions constituées en couverture des créances douteuses et contentieuses de la société passent de 73 millions en 2015 à 146 millions de dinars en 2016, soit une augmentation de plus 100%.
- Les reprises sur provisions et pertes sur créances irrécupérables constituées sur des exercices antérieurs et qui passent de 48,8 millions en 2015 à 64,9 millions en 2016.

IV-4- Présentation et Analyse des Bilans

Les bilans de MLA pour les exercices 2014, 2015 et 2016 se présentent comme suit :

En KDA				
ACTIF	Notes	Montants au 31-déc-14	Montants au 31-déc-15	Montants au 31-déc-16
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	1	229	75	149
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs Financiers disponibles à la vente				
Prêts et créances sur institutions financières	2	561 712	2 236 057	1 307 518
Prêts et créances sur clientèle	3	9 791 154	9 973 563	11 574 764
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Impôts courants-Actif	4	238 078	357 977	378 935
Impôts différés-Actif	5	32 212	28 248	36 966
Autres actifs	6	10 425	11 168	19 385
Comptes de régularisation	7	65 262	66 877	82 180
Participation dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées				
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles	8	213 331	223 904	533 445
Immobilisations incorporelles	9	69 366	74 962	49 688
Ecart d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF		10 981 769	12 972 831	13 983 030

		En KDA		
PASSIF	Notes	Montants au 31-déc-14	Montants au 31-déc-15	Montants au 31-déc-16
Banque centrale				
Dettes envers les institutions financières	10	4 526 224	4 286 547	5 707 041
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre		0	1 800 000	1 400 000
Impôts courants-Passif	11	325 453	334 762	453 943
Impôts différés-Passif				
Impôts différés-Passif	12	24 094	27 391	28 467
Autres passifs				
Autres passifs	13	129 966	395 987	188 956
Comptes de régularisation				
Comptes de régularisation	14	593 575	771 178	885 918
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques et charges	15	154 157	158 895	176 716
Subventions d'équipements				
Subventions d'équipements	16	922	-	-
Fonds pour risque bancaires généraux				
Fonds pour risque bancaires généraux	17	292 261	297 355	327 664
Dettes subordonnées				
Capital	18	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Primes liées au capital				
Primes liées au capital		21 324	21 324	21 324
Réserves				
Réserves	19	352 049	435 166	525 946
Ecart d'évaluation				
Ecart d'évaluation				
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Report à nouveau(+/-)	20	379 410	328 628	203 446
Résultat de la période				
Résultat de la période		682 334	615 598	563 608
TOTAL DU PASSIF		10 981 769	12 972 831	13 983 030

Note.1 – Caisse, Banques centrales et CCP :

Ce poste recouvre les avoirs en caisse auprès de la Banque d'Algérie et les soldes créditeurs auprès des CCP.

Le solde de cent quarante-neuf mille (149 000) DA en 2016 est constitué d'avoir en caisse.

Note.2 – Créances sur les institutions financières :

MLA maintient en permanence des créances sur les institutions financières pour faire face à ses engagements vis-à-vis des fournisseurs d'équipement avec une ponctualité de tout premier ordre en vue de renforcer son image d'établissement financier performant.

Néanmoins, au 31/12/2016, ses comptes présentent un solde total rapproché de 1.307.518 KDA contre 2.236.057 KDA à la même période de l'exercice 2015.

Les disponibilités au niveau des banques concernent les créances détenues sur les institutions.

En milliers de dinars

Comptes	2014	2015	2016
COMPTE BEA	3 927	9 089	206
COMPTE CPA	392	8 643	78 984
BNP PARIS BAS	153 703	298 692	367 219
ARAB BANK	38 586	131 859	58 550
CITI BANK	-	499 504	380 060
BDL	-	-	28 863
FRANSABANK	902	912	1 537
HSBC	6 337	59 265	-
ABC BANK	122 898	355 459	224 081
CITIBANK LOP	46 375	103 324	18 284
AL BARAKA BANQUE	19 967	60 571	81 136
TRUST BANK	48 038	36 256	68 165
CNEP BANQUE	-	20 802	433
AGB	2 170	-	-
COMPTE BANCAIRES CRÉDITEURS	(359 971)	-	-
Total Prêts et créances sur les institutions financières	561 712	2 236 057	1 307 518

Note.3 – Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont détaillées dans le tableau ci-après :

Libellé	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16
Créances sur contrats de leasing «a»	9 657 254	9 802 586	11 012 172
Créances courantes (Impayés courants)	84 779	109 248	203 650
Créances douteuses «b»	241 941	286 545	691 680
S/TOTAL	9 983 974	10 198 379	11 907 503
Intérêts réservés non recouverts	(37 364)	(45 087)	(71 232)
Pertes de valeur sur créances douteuses	(155 456)	(179 730)	(261 507)
TOTAL	9 791 154	9 973 562	11 574 764

« a » : Les créances sur contrats de leasing se détaillent comme suit :

Unité : 000 DZD

LIBELLE	31-déc-16	31-déc-15
Créances sur contrats de Leasing	11 082 527	9 891 502
Créances encours sur contrats de Leasing	298 639	-
Créances en dépôt sur contrats de Leasing	-	-
TOTAL	11 381 166	9 891 502

«b» : La ventilation des **prêts et créances bruts** sur la clientèle suivant la qualité du portefeuille est la suivante :

Unité : 000 DZD

LIBELLE	31-déc-16	31-déc-15
Créances brutes saines (courantes)	11 215 822	9 911 834
Créances douteuses *	691 680	286 545
Total	11 907 503	10 198 379

Ce poste comprend l'ensemble des créances nettes détenues sur la clientèle afférentes à l'activité leasing. Ces créances sont issues des mises en force (financements octroyés aux clients) et des échéances signées par les clients, ainsi que les créances non recouvrées (impayées ou douteuses).

Au 31/12/2016, les créances sur la clientèle s'élevaient à 203 650 KDA de créances courantes représentent essentiellement les soldes de facturations du mois de décembre 2016. Sous réserve d'incident de paiement, celles-ci sont encaissées dans leur majorité au cours du mois de janvier 2016.

Les créances douteuses relevaient 691 680 KDA en 2016 contre 286 545 KDA en 2015. Une provision a été constituée pour couvrir les créances classées et ce en respect des

principes réglementaires instaurés par la Banque d'Algérie, ce qui ramène le solde de ce compte à 11,5 milliards DA.

Note.4 –Impôts courants – Actif :

Ce solde est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Libellé	30-déc-14	31-déc-15	31-déc-16
Acomptes provisionnels IBS (1)	181 600	235 910	202 948
Sursis de paiement (20% du montant du montant	49 383	110 921	110 921
TVA déductible sur achats et services & IRG	7 095	11 146	65 066
TOTAL	238 078	357 977	378 935

Ce poste comprend les Acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS. Ce dernier représente le total de trois (03) acomptes IBS versés en application de la réglementation fiscale en vigueur. Au 31/12/2016 les Acomptes provisionnels versés au titre de l'IBS s'élevaient à 202 948 KDA contre 235 910 KDA en 2015.

Les sursis de paiement représentent le paiement effectué par MLA, dans le cadre du recours introduit contre le redressement fiscal notifié à la société, au titre du contrôle à posteriori des exercices 2008 à 2011, le montant de sursis au 31/12/2016 est de 110 921 KDA contre 49 383 KDA au 31/12/2014.

Le solde des « Impôts courants – Actifs » s'élèvent au 31/12/2016 à 378 935 KDA contre 357 977 KDA à fin 2015.

Note.5 –Impôts différés - Actif:

Les Impôts différés - Actif s'élèvent au 31/12/2016 à 36 966 KDA, soit une variation de + 8 717 KDA par rapport au 31/12/2015. Cette variation est principalement due aux charges à payer et provisions non déductibles du résultat de l'exercice 2016.

¹Ce solde représente le total de trois (03) acomptes versés sur IBS 2016 (en application de la réglementation et dans le respect du calendrier fiscal en vigueur) ;

²Ce montant représente le paiement effectué par MLA (en application des procédures fiscales en vigueur), et ce, dans le cadre du recours introduit contre le redressement fiscal notifié à la société, au titre du contrôle à posteriori des exercices 2008 à 2011.

Note.6 – Autres actifs :

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Avances sur investissement	6 082	690	9 279
Avances sur prestations de services	1 470	2 156	6 329
Avances sur opérations de crédit-bail	1 395	3 154	-
Avances pour compte	6	21	21
Dépôts & cautionnements versés	1 309	1 551	1 601
Autres débiteurs divers	163	3 597	2 155
Total autres actifs	10 425	11 168	19 385

Le poste Avances sur opérations de crédit-bail passe de 1 395 KDA en 2014 à 3 154 KDA en 2015 pour être soldé en 2016.

Les dépôts et cautionnements se rapportent principalement aux cautions versées au titre des contrats de location de bureau.

Note.7 – Comptes de régularisation (Actif) :

Ce poste comprend principalement, les frais d'emprunts et les charges constatées d'avance :

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Frais d'emprunt à répartir	13 240	12 142	15 902
Frais d'emprunt obligataire à répartir	6951	9 435	7 215
Charges constatées d'avance	34 546	27 755	38 203
Produits à recevoir	10 526	17 545	20 860
Total comptes de régularisation	65 263	66 877	82 180

- Le solde de ce compte se compose des charges et des frais d'emprunt répartis au prorata-temporis sur la durée de vie des emprunts. Ces charges sont constituées, notamment des commissions (mise en place du crédit et des commissions d'engagement).
- Les charges constatées d'avance ont augmenté entre 2014 et 2015, pour atteindre un montant de 38 203 KDA. Le montant concerne d'une part, les charges d'honoraires de Tunisie Leasing relative au contrat d'assistance, et

d'autre part des commissions de garantie de AMEN BANK, ainsi que des honoraires de l'avocat conseil de la société.

Note.8 – Immobilisations corporelles :

Ce poste comprend les immobilisations corporelles propres à la société de leasing, par distinction de celles données en crédit-bail. Ce poste recense les terrains, les constructions, les installations complexes, les autres immobilisations et les encours.

Au 31/12/2016, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 533 445 KDA d'immobilisations corporelles. Ceux-ci concernent principalement les aménagements réalisés sur les bureaux, l'acquisition de matériel de bureautique et d'informatique ainsi que le leasing opérationnel. Le montant total des amortissements cumulés à 2015 sur ce poste est de 249 925 KDA.

Libellé	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16
Immobilisations corporelles	221 778	260 472	326 989
Immobilisations hors exploitation	1 501	1 516	378
Location simple LOP (Leasing opérationnel)	142 809	163 165	452 939
Immobilisations corporelles en cours	0	0	3 064
Total valeur brute	366 088	425 153	783 370
Amortis. des immobilisations corporelles	(104 002)	(122 573)	(145 080)
Amortis. immobilisations hors exploitation	(1 319)	(1 427)	(176)
Amortis. immobilisations leasing opérationnel (LOP)	(47 436)	(77 249)	(104 669)
Valeur comptable nette	213 331	223 904	533 445

Note.9 – Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend les logiciels d'exploitation utilisés par la société (Cassiopae, Navision, Rock, Gimmo...).

Au 31/12/2016, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 49 688 KDA contre 74 962 KDA fin 2015. Le montant total cumulé à 2016 des amortissements constatés sur ce poste est de 229 488 KDA.

Libellé	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16
Immobilisations incorporelles	221 615	238 552	275 360
Immobilisations incorporelles en cours	0	23 957	3 816
TOTAL Valeur Brute	221 615	262 509	279 176
Amortis. des immobilisations incorporelles	(152 248)	(187 547)	(229 488)
Valeur comptable nette	69 367	74 962	49 688

Note.10 – Dettes envers les institutions financières :

Les dettes envers les institutions financières sont en nette augmentation et devront continuer à augmenter au cours des exercices futurs en même temps que le recours de MLA au marché obligataire avec un potentiel d'endettement de 6 fois les fonds propres de la société. Ceci est un standard du métier du leasing dont l'essence est de mobiliser des ressources financières « en gros » et de les distribuer « au détail » en réalisant une marge d'intermédiation.

Le poste Emprunts a évolué de 33% passant d'un solde 4 286 547 KDA au 31/12/2015 à 5 707 041 KDA en 2016.

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Emprunts bancaires (a)	4 080 670	4 179 518	5 583 122
Découvert bancaire	359 971	0	0
Dettes rattachées aux emprunts (b)	85 583	107 029	123 919
Total dettes envers les institutions finar	4 526 224	4 286 547	5 707 041

(a) La rubrique « Emprunts » au 31 décembre 2016 est détaillée comme suit :

Unité : 000

DZD

Emprunt/Tiers	Solde au 31/12/2015	Tirages 2016	Remboursements 2016	Solde au 31/12/2016	Échéances à -1 an	Échéances à +1 an
BNP	-	500 000	(76 828)	423 172	161 212	261 960
CITIBANK	800 000	800 000	-	1 600 000	1 244 444	355 556
FRANSABANK	211 897	-	(117 319)	94 578	94 578	-
ABCA	1 026 649	-	(332 328)	694 322	212 407	481 914
AL BARAKA	1 861 542	1 300 000	(1 022 576)	2 138 966	1 089 223	1 049 743
TRUST BANK	279 430	-	(279 443)	(13)	(13)	-
CPA	-	632 098	-	632 098	282 098	350 000
TOTAL	4 179 518	3 232 098	-1 828 494	5 583 123	3 083 949	2 499 173

(b) La rubrique « Dettes rattachées aux emprunts » se détaille comme suit :

Unité : 000 DZD

LIBELLE	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Intérêts courus sur emprunts en cours	46 122	31 461
Commission de garantie UBCI sur emprunt BNP	517	517
Commission de garantie BIAT sur emprunt CITIBANK	10 426	10 426
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt FRANSABANK	29 365	29 365
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt AGB	1 221	1 221
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt TRUST Bank	15 486	15 486
Commission d'engagement ARAB Bank-2009	250	250,00
Commission d'engagement BNP	3 417	1 089
Commission de garantie E.O	17 115	17 214
TOTAL	123 919	107 9

Les tirages sur les lignes de crédit obtenues par MLA se sont élevés à quatre milliard trois cent millions (4 300 000 000) de DA en 2015, contre trois milliard deux cent millions (3 200 000 000) de DA en 2016, soit une diminution de 26%.

La rubrique dettes rattachées aux emprunts enregistre les charges sur emprunts courues au 31/12/2016 mais non encore échues. Ce poste est composé à 40% des intérêts courus sur emprunts et à 60% des commissions de garanties liées aux emprunts.

Note.11 – Impôts courants - Passif :

Le poste « Impôts courants – Passif » affiche au 31/12/2016, un solde total de 453 943 KDA.

Ils regroupent aussi bien les impôts d'exploitation à la charge de la société (notamment l'IBS, la TAP et IRG (taxe sur la formation et l'apprentissage) que les retenues à la source opérées sur salaires, transfert de dividendes, sur contrats de prestations de services des entités non établies en Algérie et la TVA collectée à reverser.

Libellé	31-Déc.-2014	31-Déc.-2015	31-Déc.-2016
TAP	3 011	3 162	3 302
IBS à payer	231 873	225 493	266 914
IBS - Retenue à la source -24% (*)	(79)	(79)	0
Autres impôts d'exploitation	1867	2 144	2 895
Taxe de domiciliation de service 3%	128	128	0
IRG sur salaires	2 103	2 690	4 361
IRG - Retenue à la source -15% (**)	(35 558)	(35 558)	0
IRG - Retenue à la source -10%	718	860	2 235
TVA collectée- A reverser	121 390	135 922	174 235
TOTAL	325 453	334 762	453 943

Note.12 – Impôts différés - Passif:

Les impôts différés passifs ont été comptabilisés sur les charges à payer et les dettes rattachées, et ce, en application des recommandations du SCF.

Le poste « Impôts différés – Passif » affiche, au 31/12/2016, un solde total de 28 467 KDA contre 27 391 KDA au 31/12/ 2015, soit une variation de +1 076 KDA.

(*) Il s'agit de retenues à la source au titre des transferts pour paiements à l'étranger. La position anormale de ces soldes s'explique par le fait que le paiement de la retenue à la source à l'Administration fiscale constitue un préalable à l'obtention des autorisations de transfert.

(**) Il s'agit des impôts retenus à la source au titre de la mise en paiement des dividendes votés par l'AG des actionnaires lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2010 mais dont le transfert n'a pas été réalisé. La société a introduit une demande de restitution de ce montant.

Cette variation est la différence entre l'impôt différé Passif sur dettes rattachées en Devises et la reprise impôt différé Passif sur règlement de ces dettes.

Note.13 – Autres passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à 188 956 KDA. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

Libellé	31-Déc.-2014	31-Déc.-2015	31-Déc.-2016
i- Dettes liées au personnel	62 479	61 807	73 072
Rémunérations dues au personnel	3	3	3
Prime d'encouragement	25 684	24 016	24 696
Contributions au fonds des œuvres sociales	3 229	3 355	3 604
Frais médicaux à reverser	10	10	10
Congés dus au personnel	15 669	16 305	22 780
Cotisations CNAS- retenues employés à reverser	1 608	1 945	2 430
Autres sommes dues aux personnes	-	40	-
Cotisations CNAS- Charges employeur	16 276	16 133	19 549
ii- Dettes vis-à-vis des actionnaires	1 492	1 493	1 494
Dividendes à payer - au titre de l'affectation du r	2	2	3
Autres dettes sur associés et sociétés apparen	1 491	1 491	1 491
iii- Rémunérations dues aux membres du Co	2 212	2 212	4 082
Jetons de présence	712	712	2 582
Rémunération président du comité d'audit	1 500	1 500	1 500
iv- Autres dettes	63 783	330 475	109 597
Fournisseurs d'immobilisations	5 222	689	23 831
Fournisseurs de services	40 631	35 688	45 630
Fournisseurs de frais divers	1 198	15 869	1 328
Autres créditeurs divers	2 920	2 837	5 707
Recettes en attente d'imputation	31	416	2 521
Fournisseurs de crédit-bail	2 844	263 678	15 456
Retenues de garantie	-	-	830
Services assurances à reverser	10 938	11 298	14 294
v- Pénalités retard à reverser	-	-	711
TOTAL	129 966	395 987	188 956

Les dettes liées au personnel passent de 61 807 KDA en 2015 à 73 072 KDA dinars en 2016.

Le Compte autres dettes a connu une évolution importante entre 2014 et 2015 pour diminuer en 2016, cette variation est due principalement à l'évolution du poste fournisseur de crédit-bail, dont certains étaient non encore payés.

Nous vous présentons ci-après le détail de la balance fournisseurs en KDA :

Nom	Solde 2014	Solde 2015	Solde 2016
ROLFO SPA	0	0	0
HUBEI CHENG LI SPECIAL AUTOMOB	1 039 176	1 039 176	1 039 176
ICA S.P.A AUTOMATIC PACKAGING	29 723	29 723	29 723
LA CENTRALE DU MATERIEL ET D'E	0	118 879 079	0
LA SOCIETE TUNISIENNE DE DISTR	0	0	0
SCHWING STETTER S.A.S	0	872 402	872 402
MATERIEL THERMIQUE ET SOUS PRE	0	1 953 000	1 953 000
MAILLE CLUB NEGOCE	0	100 000	100 000
SHENZHEN ONETOUCH BUSINESS SER	1 365 263	0	0
OMC INTERNATIONAL SARL	333 334	0	0
PLAZA IMMOBILIER SARL	0	(252 000)	0
CEIE EUROPE, S.L,	0	0	0
ROMANA DIESEL SPA	0	3 510	0
UMAR MAKINA SANAYI VE TICARET	0	46 057 412	0
HOEGGER ALPINA FRANCE SAS	0	0	0
K INVEST SARL	0	61 166	0
AUTOREDO FZE	0	418 140	0
SHANGHAI CHUANGSHEN HEAVY MACH	0	94 283 175	0
CITI BANK	0	0	(16 573 145)
RENAULT TRUCKS SAS	0	0	0
ELKON BETON MAKINALARI SANAYI	0	0	1
PEUGEOT ALGERIE SPA	0	0	(2 840 684)
VANVLIET TRUCKS HOLLAND B.V	0	0	675
AUTOREDO FZE	0	0	418 140
GE MEDICAL SYSTEMS SCS	0	0	260 585
COMET SARL	0	0	0
SIEMENS HEALTHCARE GMBH	0	0	1 790 898
MAQUINARIA ALIMENTARIA FOOD MA	0	0	382 098
F3B MOULDS	0	0	154 486
XUZHOU CONSTRUCTION MACHINERY	0	0	0
DDD DIAGNOSTIC A/S	0	0	204 979
INS MAKINA BETON SANTRALLERI	0	0	16 368 166
ARAB BANKING CORPORATION	0	0	(382 098)
NOBLE INTERNAIONAL FZE	0	0	0
JAKOB MULLER AG FRICK	0	0	128 821
KASSBOHRER	0	0	0
GROUPO FOURNI EURL	0	0	9 280 000
TOTAL	2 767 496	263 444 783	13 187 224

Note.14 – Comptes de régularisation (Passif) :

Cette rubrique regroupe les comptes de dettes induits par l'activité et en application des principes comptables de rattachement des produits à l'exercice, il s'agit notamment :

Libellé	31-Déc.-2014	31-Déc.-2015	31-Déc.-2016
Intérêts de leasing constatés d'avance	113 598	116 138	128 017
Recettes constatées d'avance	423 420	599 156	699 167
Charges à payer	56 557	55 884	58 734
TOTAL	593 575	771 178	885 918

Le compte Intérêts de leasing constatés d'avance enregistre les loyers facturés courus et non échus à la fin de l'exercice. En effet, ceci concerne les loyers de l'exercice et qui se rattachent à l'exercice suivant. Ce poste enregistre une évolution de 10% due à l'augmentation des loyers facturés en décembre 2016.

Le solde du poste recettes comptabilisées d'avance concerne essentiellement les premiers loyers encaissés d'avance (avant mise en force des contrats).

Note.15 – Provisions pour risques et charges :

Au 31/12/2016, ce poste totalise un montant de 176 716 KDA. Il se détaille en :

- Provision pour contentieux pour 300 KDA, cette provision concerne un contentieux avec un client de la société
- Provision pour risque fiscal pour 110 000 KDA
- Provision pour pensions et obligations similaires pour 66 416 KDA, cette provision concerne pensions et obligations similaires au titre des avantages au personnel

Celles-ci représentent le montant cumulé des dotations pour indemnités de départ à la retraite (allocation de fin de carrière) des salariés au titre des exercices 2009 à 2016.

La procédure suivie n'a pas connue de changement en 2016. Selon la convention collective bancaire, le nombre de salaires à servir lors du départ à la retraite est déterminé selon un barème. Ce dernier prévoit un plafonnement à 18 mois de salaires (Plus de 32 ans de services). La loi a fixé l'âge de la retraite à 60 ans pour l'homme et 55 ans pour la femme pour 15 ans de service au minimum. Pour cette dernière condition, nous supposons qu'elle est vérifiée pour l'ensemble du personnel de MLA à la date de la mise à la retraite.

La loi donne également la possibilité à l'employé de partir à la retraite au bout de 32 ans de service sans condition d'âge. Du fait que ce scénario nécessite de connaître le nombre d'années travaillées par l'employé en dehors de MLA (avant son recrutement), ce cas de figure a été ignoré.

Hypothèses utilisées :

Taux de réescompte de la banque d'Algérie	4,00%
Probabilité de survie jusqu'à la retraite	95%
<i>Probabilité de rester jusqu'à la retraite selon la catégorie d'âge :</i>	
Âge Inférieur à 35 ans	20%
Âge entre 35 ans et 45 ans	50%
Âge entre 45 ans et 55 ans	90%
Âge Supérieur à 55 ans	95%
Augmentation annuelle des salaires	5%

Note.16 – Subvention d'investissement :

Il s'agit du solde restant à amortir de la subvention consentie en 2008 par l'actionnaire « FMO ». Cette subvention a été utilisée pour l'acquisition d'un logiciel de leasing opérationnel « LLD » :

Libellé	31-déc-14	31-déc-15	31-déc-16
Subvention d'investissements	922	0	0
Total	922	0	0

L'amortissement de cette subvention a été entamé avec la mise en exploitation du logiciel, soit à compter de 2012. L'amortissement a pris fin le premier semestre 2015.

Note.17 – Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

Ce poste présente, au 31/12/2016, un solde de 327 664 KDA. Il est doté annuellement d'une provision de 1% calculée sur les créances courantes (encours financier de leasing + Impayés) jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %, conformément à l'article 17 de l'Instruction n° 74-94 de la Banque d'Algérie.

• Dotation constituée en 2006	4 646
• Dotation constituée en 2007	23 276
• Dotation constituée en 2008	39 815
• Dotation constituée en 2009	49 005
• Dotation constituée en 2010	59 371
• Dotation constituée en 2011	40 457
• Dotation constituée en 2012	37 306
• Dotation constituée en 2013	19 089
• Dotation constituée en 2014	19 294
• Dotation constituée en 2015	5 094
• Dotation constituée en 2016	30 309
Total	327 664

Note.18 – Capital social :

Au 31/12/2016, le capital social de la société se maintient encore à 3 500 000 KDA divisé en 3 500 000 actions de 1 000 DA chacune, entièrement souscrites et libérées au profit de huit (8) actionnaires. Ce poste n'a pas connu de variation en 2015.

Note.19 – Réserves :

Ce compte regroupe :

- la réserve légale dotée au taux de 5% suivant les dispositions de l'article 721 du Code de commerce. Ce solde a été constitué comme suit :
 - Affectation résultat de l'exercice 2008 pour 8 287 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 14 657 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 13 824 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 22 186 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 29 190 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2013 pour 25 905 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2014 pour 34 117 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2015 pour 30 780 KDA

- Les réserves facultatives dotées suivant les résolutions de l'AGO des actionnaires. Ce solde a été constitué comme suit :
 - Affectation résultat de l'exercice 2009 pour 40 000 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2010 pour 20 000 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2011 pour 72 000 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2012 pour 27 000 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2013 pour 79 000 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2014 pour 49 000 KDA
 - Affectation résultat de l'exercice 2015 pour 60 000 KDA

Note.20 – Report à nouveau :

Le poste «Report à nouveau » totalise au 31/12/2016 un solde de 203 446 KDA, qui se détaille comme suit:

Libellé	31-déc-14	31-déc-15	31-déc.-2016
Report à nouveau	322 936	272 153	146 971
Report à nouveau -1ère application SCF *	56 475	56 475	56 475
TOTAL	379 411	328 628	203 446

* Ce solde représente l'incidence globale des travaux de retraitement dans le cadre de la première application du SCF.

IV-5- Engagements hors Bilan :

Ce poste correspond aux engagements de financement en crédit-bail donnés en hors bilan au 31/12/2016.

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 216 992	1 243 334	783 101
Engagements de financement en faveur des institutions financières	487 814	619 363	1 050 216
Engagements de garantie d'ordre des institutions	233 333	0	0
Engagements de garantie reçus des institutions financières	591 964	166 667	0
Engagements de financement reçus des institutions financières	3 000 000	500 000	1 500 000

Les engagements hors bilan donnés par la société représentent :

- Les financements en crédit-bail donnés en faveur de la clientèle au 31/12/2016 pour 783 101 KDA. Ces engagements hors bilan concernent 149 clients.
- Des engagements de paiement donnés en faveur des institutions financières concernant des lettres de crédit engagées pour l'importation des équipements de crédit-bail en faveur de la clientèle pour 1 050 216 KDA.

Les engagements hors bilan reçus par la société totalisent :

- Des financements en emprunt reçus de la part de la BDL pour 1 000 000 KDZD & du CPA pour 500 000 KDZD au 31/12/2016 KDA.

IV-6- Evolution de la structure financière :

- Evolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF):

En milliers de dinars	2014	2015	2016
Résultat net	682 334	615 598	563 608
Dotation aux amortissements Immobilisation Propres	61 407	56 628	71 525
Dotation au FRBG et Provisions nettes	97 084	29 368	112 086
Capacité d'autofinancement	523 843	529 602	379 997

La capacité d'Autofinancement (CAF) diminue de 28% entre 2015 et 2016, passant ainsi de 529 millions de DA à 379 millions de DA. En dépit de cette baisse, la CAF reste à un niveau appréciable et sécurisant.

- Evolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement

	En KDA		
Fond de Roulement	2014	2015	2016
Capitaux permanents	9 907 759,42	11 443 513,17	12 425 745,35
Actifs non Courants	10 073 851,00	10 272 429,00	12 157 896,87
Fond de Roulement (FR)	(166 091,58)	1 171 084,17	267 848,49
Variation du Fonds de Roulement	(29 694,00)	1 337 175,75	(903 235,69)
Clients et Comptes Rattachées (3)	84 779,19	109 248,28	203 650,38
Autres actifs courants (4)	345 977,00	464 270,00	517 465,86
Fournisseurs et Autres Comptes rattachées (5)	349 546,64	362 153,00	482 409,86
Autres Passifs courants (6)	723 541,20	1 167 165,00	1 074 874,70
Besoin en Fonds de Roulement (BFR) = (3) + (4) - (5) - (6)	(642 331,65)	(955 799,72)	(836 168,31)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	167 355,00	(313 468,07)	119 631,41

- Indicateurs de Gestion et Ratios :

Les ratios fondamentaux de la société restent très bons entre 2015 et 2016 ; les charges d'exploitation générales sont amorties par un effet volume du service engendré par l'évolution des encours productifs. Ceci se traduit par une maîtrise du coefficient d'exploitation qui reste stable entre 2015 et 2016.

	En milliers de dinars		
Ratio de gestion	2014	2015	2016
Produit net du leasing (1)	1 442 322	1 378 156	1 536 451
Charges d'exploitation générales (2)	372 928	445 275	529 960
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	26%	32%	34%
Services/Produit net du leasing	9%	12%	12%
Frais de personnel/Produit net du leasing	12%	16%	17%

- **Ratio de rentabilité des fonds propres et des actifs (ROE et ROA) :** Le retour sur fonds propres, comme mesure de la rentabilité financière de MLA a connu un léger retrait en 2016 suite à une provision constituée pour risque fiscal.

Ratio de rentabilité	2014	2015	2016
Résultat net/Fonds propres	13,83%	12,56%	11,71%
Résultat net/Total actif	6,21%	4,75%	4,03%

- **Ratios de structure financière :** ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. Force est de constater que MLA recourt essentiellement à ses fonds propres pour le financement de son activité. Le ratio (Dettes / Fonds propres) est de 120 % alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

Ratio de structure	2014	2015	2016
Dettes/Fonds propres	80,33%	78,57%	120,46%
Dettes/Total passif	36,10%	29,68%	41,47%

- **Le Ratio de Solvabilité:** Le ratio (Fonds propres / Engagements) témoigne du respect par la société d'un engagement minimum en fonds propres sur tous les engagements qu'elle contracte envers ses clients. En 2016, ce ratio dépasse le seuil prudentiel fixé par la Banque d'Algérie de 9 % se stabilise sur les 27 %.

Ratio de solvabilité	2014	2015	2016
Fonds propres / Engagements (Normes BA)	33,8%	30,6%	27,9%
** calculé selon les normes (Normes IFRS: agrégats comptables)	54,2%	53,0%	45,1%

IV-7- Tableau des filiales et participations :

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieur ou égale à 50% du capital détenu par la société	NEANT								

Les administrateurs de MLA sont des étrangers et détiennent des mandats d'administrateurs à l'échelle internationale.

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de MLA :

V-1-1- L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. L'Assemblée générale est présidée par le président du conseil de surveillance ou, à défaut, par le membre délégué par le conseil de surveillance

Les actionnaires sont réunis en Assemblées Générales à la diligence du directoire, ou du conseil de surveillance ou le cas échéant, des commissaires aux comptes et après dissolution de la société, à celle des liquidateurs.

Dans toutes les Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

V-1-2- Directoire :

Selon les statuts de MLA la société est dirigée par un directoire composé de 4 membres (personnes physiques uniquement) qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire exerce ses fonctions dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux Assemblées des actionnaires. Le président du directoire est nommé par le conseil de surveillance et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V-1-2- Conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance est composé de 7 membres (personnes physiques ou morales). Les membres du conseil de surveillance ne peuvent en aucun cas faire partie du directoire

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la société. Une fois par trimestre au moins et à la fin de chaque exercice, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport de gestion, de son côté le conseil de surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Les membres du conseil de surveillance doivent être propriétaire collectivement d'un nombre d'actions représentant au minimum 20% du capital social, cette disposition s'applique aussi sur les membres nommés en cours d'exercice et qui doivent devenir

actionnaires dans un délai de trois (3) mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

V-2- Rémunérations des Membres du Directoire et du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire, et ce, indépendamment du contrat de travail dont il peut bénéficier le cas échéant

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2016 a décidé d'allouer aux membres du conseil de surveillance un montant brut de 100.000,00 DA ou 200.000,00 DA selon le profil par présence à titre de rémunération de leur activité (jetons de présence). Au titre de l'exercice 2016, le montant global brut annuel versé pour l'exercice 2016 est de 2.600.000,00 DA

Le montant global brut annuel des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2016 à 28 170 715,03 DA

V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil de surveillance et du directoire

V-3-1- Membres du Conseil de surveillance :

NOM	Prénom	Institution d'appartenance
EL KARM	AHMED	Personne physique
MESTIRI	FETHI	Tunisie Leasing
AMMAR	MEHDI	Amen Bank
LOBEEK	DIRIEN	FMO
LUC	OLMIER	PROPARCO
HIRSCHFELD	MARC	CFAO
ABDELKEFI	AHMED	Personne physique

V-3-2- Membres du Directoire :

NOM	Prénom	Fonction
ABROUS	Nafa	Président
SENOUCI	El Amine	Membre
OUDAHMANE	Faouzi	Membre
MANDI	M'hamed	Membre

M. Nafa ABROUS dispose d'un diplôme de troisième cycle spécialisé en Finance auprès de l'IFID – Tunisie. Il a intégré MLA en octobre 2014.

M. El Amine SENOUCI dispose d'une Licence en Sciences de Gestion option Finances de l'Université d'Alger « DELY BRAHIM ». Il a intégré MLA en octobre 2006.

M. Faouzi OUDAHMANE dispose d'une Licence en Economie Option Gestion des entreprises de l'Université d'Alger. Il a intégré MLA en Mars 2006.

M. MANDI M'Hamed dispose d'un Executive MBA international Paris de la Sorbonne. Il a intégré MLA en Avril 2010.

V-4- Politique de Communication :

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, MLA a désigné un chargé de relations investisseurs, dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable** : Nafa ABROUS
- **Tél.** : 00 213 21 77 12 12
- **Fax** : 00 213 21 77 17 79
- **E-mail** : nafa.abrous@mla.dz

MLA envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Son Site Web www.mlaleasing.com
- Le site de la COSOB : www.cosob.org

V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes auditent la société :

- ✓ **M. BENHABILES ZOHEIR**
 - **Adresse :** Coopérative Immobilière DT 47 DAR EL AMEL les Orangers Rouïba
 - **Qualité :** Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
 - **Durée du mandat :** 3 ans pour les exercices 2015/2017.
- ✓ **M. Mohamed CHOUDER**
 - **Adresse :** 40, rue Taleb Messaoud, El Biar, Alger
 - **Qualité :** Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
 - **Durée du mandat :** 3 ans pour les exercices 2015/2017.

Autre Cabinet d'Audit externe :

La société procède à la certification de ses comptes par le Bureau d'Audit **MAZARS-HADJALI**, membre de l'organisation mondiale MAZARS INTERNATIONAL.

CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION

« Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur. »

VI-1- But de l'émission et perspectives d'avenir :

Le but de la présente opération d'émission obligataire est de mobiliser des ressources financières à coût fixe de manière à permettre à MLA d'augmenter ses financements sous forme de leasing, conformément à son plan d'affaires et en faveur des entreprises algériennes éligibles. Les sociétés de leasing se doivent de diversifier les sources de financements en recourant à des financements à des maturités étudiées de telle sorte à limiter les gaps en liquidité. Aussi, elles veillent à diversifier leurs sources de financement afin d'atténuer les risques de taux d'intérêts qui pourrait survenir suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt sur le marché.

Au terme du premier trimestre de l'année 2017, MLA évolue au même rythme que l'exercice 2016, en l'occurrence une croissance continue du Business et des réalisations, avec un total mises en loyers de 2.5 milliards de DA et une diversification des secteurs et des produits financés.

Parallèlement, l'extension du réseau de MLA se poursuit en 2017, avec comme objectif fixé l'atteinte d'un réseau commercial composé de 12 Agences Commerciales Agréées à la clôture du semestre 2017.

Concernant le plan de financement de l'exercice 2017, le schéma financier est établi pour la réalisation du Budget, avec des lignes de financements accordées (de type bancaire), qui viendront s'ajouter aux fonds levés à travers le présent Emprunt obligataire.

VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :

La situation du marché du leasing en Algérie est actuellement sur une phase attentiste au vue de la conjoncture globale de l'économie algérienne. Néanmoins, le marché algérien du leasing demeure incontestablement prometteur, en raison d'une part, de la stratégie industrielle du pays visant à faciliter la création et le développement de PME-PMI dans différents secteurs d'activité, et d'autre part, de la volonté politique d'endiguer

la crise du logement ouvrant la porte au leasing sur le matériel de construction ainsi que l'outillage du secteur des travaux publics.

Le marché du Leasing en Algérie a connu une évolution positive et continue, avec un montant global de financements qui a triplé en moins de 10 ans (2007 à 2015), dépassant la barre des 45 milliards DA en 2014 et 2015.

En 2016 le marché du leasing a clôturé l'exercice avec un total de 40 milliards de DA de financements, la tendance s'inverse avec une légère régression, cette baisse est relative à la conjoncture économique marquée par de nombreux contingentements mis en place.

Pour rappel, l'offre de leasing en Algérie est assurée par douze (12) sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing.

- Etablissements financiers dont le crédit-bail est la seule activité :
 - Société Nationale du Leasing (SNL) – (BNA-BDL).
 - Arab Leasing Corporation (ALC).
 - Maghreb Leasing Algeria (MLA).
 - El DjazairIdjar (CPA- BADR -ASICOM).
 - Ijar Leasing Algérie (ILA)- (BEA –BANCO ESPIRITO SANTO).

Et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing.

- Etablissements financiers dont le crédit-bail n'est pas la seule activité :
 - Société Financière d'Investissement et de Placement (SOFINANCE).
 - Société de refinancement hypothécaire (SRH).
- Les banques commerciales qui font tous les métiers de la banque et proposent le leasing comme un produit bancaire :
 - Al Baraka Bank.
 - BNP Paribas El Djazair.
 - Société Générale Algérie.
 - The Housing Bank For Trade and Finance.
 - Essalam Bank (El Idjara pour l'activité leasing).

La demande de leasing en Algérie a été, ces dernières années, stimulée par deux phénomènes fondamentaux qui subsistent encore et qui militent en faveur d'un développement de plus en plus accru de ce marché pour les prochaines années :

- Le développement du secteur de la PME-PMI et la volonté des autorités algériennes à mettre en place une économie productive supportée par un tissu de PME-PMI.

- La volonté des autorités Algériennes à moderniser et diversifier les sources de financement des PME-PMI par le recours au leasing comme moyen de financement privilégié

Les difficultés d'accès des PME-PMI au marché bancaire et la persistance des conditions contraignantes d'accès au financement par le marché des capitaux. La tendance de création de PME-PMI qui a été observée ces dernières années est un signe qui augure d'une grande chance quant à la réalisation des directives du gouvernement relatives à la création de plus de 200 000 PME-PMI.

Le marché du leasing est estimé par MLA à environ 40 milliards de dinars en 2016 sur la base d'informations partielles collectées sur le marché. Ce chiffre donne une idée des volumes réalisés en 2013 et surtout sur la marge de progression disponible. En effet, ce montant correspond à un taux de pénétration ne dépassant les **2%** par rapport à la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) globale, alors que les standards de l'industrie permettent de penser qu'il peut atteindre 10 voire 15 % comme cela est le cas dans des pays à économies similaires.

D'un côté, il est communément admis que les besoins de financement des PME algériennes sont très élevés et insuffisamment couverts. D'un autre côté, le nombre de sociétés proposant le leasing vient d'augmenter ce qui permet de penser que dans les cinq prochaines années, le secteur du leasing algérien, se rapprochera de 7 % de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF).

Compte tenu des informations publiques disponibles, la part de marché de MLA à mi exercice 2016 est estimée à 22%, se positionnant ainsi comme le leader du marché.

Compte tenu de ce qui précède, les projections de MLA sur le marché global et sa part de marché sont comme suit :

	Montant en millions DZD		
	2017	2018	2019
Marché	82 388	102 984	123 581
Evolution du marché	25%	25%	20%
MLA	18 954	22 745	26 157
Evolution de MLA	30%	20%	15%
Part de marché MLA	23%	22%	21%

VI-2-2- Les orientations :

Afin de bénéficier d'une évolution de parts de marché et d'ancrer sa présence, MLA compte élargir ses activités en ciblant la population des PME-PMI.

Le plan d'affaires élaboré par la société sur le terme 2020 est arc-bouté sur les choix stratégiques ci-dessous :

- Renforcement de la gamme de produits de la société en faveur des petites et moyennes entreprises par le développement du leasing opérationnel ;
- Renforcement de la présence nationale de la société, par l'installation d'agences dans les localités les plus actives, atteignant à très court terme un réseau composé d'une douzaine d'agences ;
- Renforcement de la force commerciale chargée du suivi du réseau ;
- Capitalisation permanente de l'expérience du Groupe Tunisie Leasing et renforcement des standards de qualité reconnus et perçus par la clientèle.

VI-2-3 : Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement de 2016 à 15 milliards DA en 2020, comme il ressort du tableau ci- dessous :

En KDA	2016	2017	2018	2019	2020
A donner en location	9 000 000	10 500 000	12 000 000	13 500 000	15 000 000
Taux de croissance annuelle	22%	17%	14%	13%	11%
Taux de croissance annuelle moyen	15%				
Investissements propres à MLA	25 000	25 000	25 000	20 000	20 000
Taux de croissance annuelle	25%	0%	0%	-20%	0%
Taux de croissance annuelle moyen	1%				
Total Investissement	9 025 000	10 525 000	12 025 000	13 520 000	15 020 000
Taux de croissance annuelle	21.60%	16.60%	14.30%	12.40%	11.10%
Taux de croissance annuelle moyen	15%				

VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA):

Les hypothèses retenues pour les besoins du plan d'affaires de la société à l'horizon 2020, sont la synthèse de l'expertise capitalisée par MLA au cours des exercices 2006-2015, combinée à l'expérience de son partenaire technique acquise dans ce secteur d'activité. Les principaux points sous-jacents à l'élaboration du présent plan d'affaires sont les suivants :

1. L'importance de la demande des PME dont l'accès au crédit bancaire est difficile.

2. La concurrence qui s'installe sur le marché dans la mesure où le plan d'affaires a prévu une baisse de la part de marché de MLA 11% en 2020.
3. Une autre hypothèse très prudente a consisté à provisionner 1% des encours chaque année en vue de couvrir le coût du risque alors que l'expérience des années 2006-2015 tend à montrer que cette provision n'a jamais atteint ce taux.

Le tableau ci-après résume les principales hypothèses retenues pour l'élaboration des projections financières de la société à l'horizon 2020.

Hypothèses d'élaboration des projections financières (KDZD/%)	2017	2018	2019	2020	2021
Approbations de la période	13 333 333	14 666 666	16 133 333	17 746 666	19 521 333
Mises en force	10 000 000	11 000 000	12 100 000	13 310 000	14 641 000
% évolution	10%	10%	10%	10%	10%
Evolution des charges générales d'exploitation	11%	12%	10%	11%	8%
bénéfice de n-1)	60%	60%	60%	60%	60%
Taxe sur l'activité professionnelle	2%	2%	2%	2%	2%
Impôts sur les bénéfices des sociétés	26%	26%	26%	26%	26%
Dotations au FRBG/ encours nets	1%	1%	1%	1%	1%
irrécupérables	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%

Plan d'affaires 2017-2021 :

	Plan d'affaires 2017-2021				
En KDA	2017	2018	2019	2020	2021
Production	10 000 000	11 000 000	12 100 000	13 310 000	14 641 000
Intérêts et produits assimilés	1 998 898	2 442 128	2 879 686	3 251 153	3 510 024
Produits générés par la LLD	327 291	497 227	723 083	961 549	1 197 094
Intérêts et produits assimilés	(491 620)	(701 347)	(957 423)	(1 190 000)	(1 422 490)
Produits générés par la LLD	(139 577)	(220 793)	(309 779)	(407 190)	(513 520)
Produit net	1 694 992	2 017 215	2 335 567	2 615 512	2 771 109
Charges générales d'exploitation	(690 124)	(770 089)	(843 258)	(936 434)	(1 007 954)
Services	(210 294)	(231 323)	(252 142)	(272 313)	(294 099)
Frais du personnel	(322 584)	(354 964)	(386 911)	(427 029)	(456 921)
Amortissement technique	(88 652)	(99 099)	(109 008)	(130 810)	(137 351)
Impôts et taxe	(56 373)	(74 091)	(83 548)	(93 435)	(105 581)
Autres Charges	(12 221)	(10 612)	(11 648)	(12 847)	(14 003)
Coûts du risque	(75 548)	(88 864)	(101 591)	(110 934)	(119 836)
DOT RISQUE FISCAL					
FRBG					
Autres gains ou pertes	22 670	23 803	24 993	26 493	28 082
Résultat avant impôt	951 990	1 182 066	1 415 711	1 594 637	1 671 401
Impôt sur les bénéfices	(247 517)	(307 337)	(368 085)	(414 606)	(434 564)
Résultat net	704 472	874 729	1 047 626	1 180 032	1 236 837
+ dotation aux amortissements	88 652	99 099	109 008	130 810	137 351
+ provision (cout du risque)	75 548	88 864	101 591	110 934	119 836
CAF	540 273	686 766	837 027	938 288	979 650
-Variation BFR	15 765 263	16 848 410	17 901 578	18 889 934	0
Cash Flow Brut	2 124 401	2 528 897	2 932 701	3 290 266	3 677 417
-Amortissement du prêt (encours)	11 597	12 842	14 575	15 950	17 548
Cash Flow net	1 826 985	2 174 851	2 522 123	2 829 629	3 162 579

Evolution prévisionnelle des indicateurs de gestion et ratios :

Ratio de gestion	2017	2018	2019	2020	2021
Produit net du leasing (1)	1694992	2017215	2335567	2615512	2771109
Charges d'exploitation générales (2)	690124	770089	843258	936434	1007954
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	40.72%	38.18%	36.11%	35.80%	36.37%
Services/Produit net du leasing	12.41%	11.47%	10.80%	10.41%	10.61%
Frais de personnel/Produit net du leasing	19.03%	17.60%	16.57%	16.33%	16.49%

>Le coefficient d'exploitation est remarquablement bas, démontrant une parfaite maîtrise et ventilation des coûts fixe de Maghreb Leasing Algérie.⁷

Ratio de rentabilité	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	704 472	874 729	1 047 626	1 180 032	1 236 837
Fonds propre	4 847 342	5 087 599	5 330 496	5 532 901	5 659 707
Résultat net/Fonds	14.53%	17.19%	19.65%	21.33%	21.85%
Résultat net	704 472	874 729	1 047 626	1 180 032	1 236 837
Total actif	14 695 006	15 765 263	16 848 410	17 901 578	18 889 934
Résultat net/Total actif	4.79%	5.55%	6.22%	6.59%	6.55%

Ratio de structure	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes	6 399 800	7 149 750	7 897 200	8 642 275	9 385 094
Fonds propres	4 847 342	5 087 599	5 330 496	5 532 901	5 659 707
Dettes/Fonds propres	132.03%	140.53%	148.15%	156.20%	165.82%
Dettes	6 399 800	7 149 750	7 897 200	8 642 275	9 385 094
Total passif	14 695 006	15 765 263	16 848 410	17 901 578	18 889 934
Dettes/Total passif	43.55%	45.35%	46.87%	48.28%	49.68%

Ratio de solvabilité	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds propres	4 847 342	5 087 599	5 330 496	5 532 901	5 659 707
Engagements	12 256 164	13 304 438	14 359 507	15 378 445	16 326 349
Fonds propres / Engagements*	39.55%	38.24%	37.12%	35.98%	34.67%

Evolution prévisionnelle de la Capacité d'Autofinancement

	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	704 472	874 729	1 047 626	1 180 032	1 236 837
+ dotation aux amortissements	88 652	99 099	109 008	130 810	137 351
+ provision (cout du risque)	75 548	88 864	101 591	110 934	119 836
CAF	540 272.84	686 766.08	837 026.57	938 287.91	979 650.20

* Fonds propres/Engagements (sans pondération)

L'Endettement de l'entreprise :

En KDA

Exercice	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Encaissé nouvel emprunt	5 217 902	5 500 000	5 500 000	4 600 000	5 500 000

Bilan prévisionnel

En KDA

ACTIF	Montants au 31-déc-17	Montants au 31-déc-18	Montants au 31-déc-19	Montants au 31-déc-20	Montants au 31-déc-21
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de	200	250	300	350	400
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction					
Actifs Financiers disponibles à la vente					
Prêts et créances sur institutions financières	1 000 000	950 000	902 500	857 375	814 506
Prêts et créances sur clientèle	12 256 164	13 304 438	14 359 507	15 378 445	16 326 349
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Impôts courants-Actif	397 882	417 776	438 665	460 598	483 628
Impôts différés-Actif	38 814	40 755	42 793	44 932	47 179
Autres actifs	20 354	21 372	22 440	23 562	24 740
Comptes de régularisation	86 289	90 603	95 134	99 890	104 885
Participation dans les filiales les co-entreprises ou Immeubles de placement					
Immobilisations corporelles	843 131	885 287	929 552	976 029	1 024 831
Immobilisations incorporelles	52 173	54 781	57 520	60 396	63 416
Ecart d'acquisition					
TOTAL DE L'ACTIF	14 695 006	15 765 263	16 848 410	17 901 578	18 889 934

En KDA

PASSIF	Montants au 31-déc-17	Montants au 31-déc-18	Montants au 31-déc-19	Montants au 31-déc-20	Montants au 31-déc-21
Banque centrale					
Dettes envers les institutions financières	6 400 000	6 100 000	6 300 000	6 000 000	6 200 000
Dettes envers la clientèle					
Dettes représentées par un titre	1 000 000	2 000 000	2 500 000	3 500 000	4 000 000
Impôts courants-Passif	634 438	666 160	699 468	734 441	771 163
Impôts différés-Passif	33 053	34 706	36 441	38 263	40 176
Autres passifs	223 460	234 633	246 364	258 682	271 617
Comptes de régularisation	1 000 064	1 050 068	1 102 571	1 157 699	1 215 584
Provisions pour risques et charges	208 985	219 434	230 406	241 926	254 022
Subventions d'équipements	-	-	-	-	-
Fonds pour risque bancaires généraux	347 664	372 664	402 664	437 664	477 664
Dettes subordonnées					
Capital	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Primes liées au capital	21 324	21 324	21 324	21 324	21 324
Réserves	575 946	625 946	675 946	725 946	775 946
Ecart d'évaluation					
Ecart de réévaluation					
Report à nouveau(+/-)	45 600	65 600	85 600	105 600	125 600
Résultat de la période	704 472	874 729	1 047 626	1 180 032	1 236 837
TOTAL DU PASSIF	14 695 006	15 765 263	16 848 410	17 901 578	18 889 934

CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION

VII-1- Signature du Directoire

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Président du Directoire

M. Nafa ABROUS



VII-2- Signature des Commissaires Aux Comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

M. BENHABILES Zaheir
CAC de MLA



M. CHOUDER Mohamed
CAC de MLA

Mohamed CHOUDER
Expert comptable
commissaire aux comptes

M. HEDDAD Mustapha
Auditeur Institutionnel

HEDDAD MUSTAPHA
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 2017/01 du 07 Juin 2017

Référence d'insertion au BOAL N° du

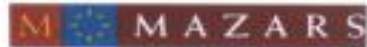


Mise en garde

Les informations financières présentées dans les annexes 2 et 3 ci-dessous sont élaborées suivant le référentiel comptable de l'International Financial Reporting Standards (IFRS). Les normes comptables IFRS diffèrent de celles du SCF ; les soldes des comptes sont donc différents de ceux présentés dans la présente notice d'information.

ANNEXE 1

Annexe 1 : Rapport de certification MAZARS (2016)



MAZARS HADJ ALI

SARL MAZARS HADJ ALI
Rue HAMDANI Lahcene N° 23
Coopérative Mohamed Boudiaf-Hydra Alger,
Algérie
Tél : 213 21 43 54 13
Fax : 213 21 43 54 10

MAGHREB LEASING ALGÉRIE OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 D ÉCEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport. Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 5 162 017 KDZD y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 576 933 KDZD.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux normes comptables internationales « IFRS », cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédure en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.



Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société MAGHREB LEASING ALGÉRIE, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables internationales « IFRS ».

Paragraphe d'observation :

Maghreb Leasing Algérie a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts, droits et taxes couvrant les exercices 2008 à 2011. Une notification de redressement définitive a été adressée portant sur un montant de 101 794 KDA pour les exercices 2008 et 2009 et 145 121 KDA pour les exercices 2010 et 2011 soit un montant total de 246 915 KDA.

Un recours a été introduit auprès des autorités de contrôle et le risque estimé par MLA s'élève à 110 000 KDZD pour les 4 exercices. Une provision a été constituée pour les exercices 2013 et 2014 à hauteur de 55 000 KDA pour chaque exercice.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

MAZARS HADJ ALI
Mustapha HEDDAD



HEDDAD MUSTAPHA
EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Alger, le 28 Février 2017

ANNEXE 2

Annexe 2 : Etats de résultat aux normes IFRS (2015-2016)

ETAT DE RESULTAT			
<i>Currency: KQZ</i>	<i>Notes</i>	<i>AU 31/12/2016</i>	<i>AU 31/12/2015</i>
Intérêts et produits assimilés	3.1	1 974 897	1 782 254
· Produits générés par la LLD		144 177	84 725
Intérêts et charges assimilés	3.2	(470 071)	(439 180)
· Charges liées à la LLD		(85 784)	(47 633)
Marge d'intérêt		1 563 218	1 380 166
Coût du risque	3.3	(120 546)	(38 881)
Revenu net		1 442 672	1 341 284
Charges générales d'exploitation		(550 405)	(471 541)
Services	3.4	(215 890)	(195 731)
Frais du personnel	3.5	(271 329)	(219 821)
Impôts et taxes	3.6	(50407)	(47 736)
Autres charges d'exploitation		(12 690)	(8 252)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	3.7	(71 525)	(56 628)
Résultat d'exploitation		820 742	813 116
Dotations aux provisions pour risques et charges	3.8	-	-
Autres gains ou pertes		19 823	33 446
Résultat avant impôts		840 565	846 562
Charges d'impôt effectif	3.9	(266 914)	(225 493)
Charges d'impôts différés		2 022	2 022
Résultat net	3.10	576 633	623 091
Résultat par action (DZ)	3.11	165	178

ANNEXE3

Annexe 3 : bilans aux normes IFRS (2015-2016)

ACTIF			
en KDZ	Notes	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
Liquidités et équivalents de liquidités		149	75
Prêts et avances sur les établissements de crédit	4.1	1 307 518	2 236 057
Prêts et avances sur la clientèle	4.2	11 456 177	9 879 479
Actifs d'impôts différés		35 637	25 557
Autres actifs	4.3	405 535	414 217
Comptes de régularisation	4.4	59 063	45 300
Immobilisations incorporelles	4.5	49 688	74 962
Immobilisations corporelles	4.6	534 594	325 054
TOTAL ACTIF		13 848 361	12 900 700
PASSIF			
en KDZ	Notes	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
Passif		8 686 344	7 685 616
Dettes envers les établissements de crédit	4.7	7 091 139	6 074 405
Passifs d'impôts courants		266 914	225 493
Passifs d'impôts différés		17 688	10 891
Autres Passifs	4.8	1 310 603	1 354 828
Subventions d'investissements		-	-
Capitaux propres		5 162 017	5 235 084
Capital	4.9	3 500 000	3 500 000
Réserves		1 085 084	1 111 893
Résultat de l'exercice		576 933	623 091
TOTAL PASSIF & CAPITALS PROPRES		13 848 361	12 900 700

GLOSSAIRE

APPROBATION	Acceptation par la société de leasing de financer une opération déterminée (sous différentes conditions)
AMORTISSEMENT FINANCIER	Quotité de remboursement du principal contenue dans Chaque loyer. Si les loyers sont constants la quotité est progressive comme l'est un prêt bancaire remboursable en mensualités constantes (principal + intérêts).
AMORTISSEMENT TECHNIQUE	S'applique aux immobilisations utilisées par la société de leasing pour ses propres besoins (bureaux, mobilier etc...) comme pour toute entreprise.
BAILLEUR	ou CREDIT BAILLEUR est l'établissement financier ayant effectué une opération de crédit-bail.
CREDIT-BAIL	Synonyme de leasing financier
COUT DU RISQUE	Montant des charges (Provisions) constatées par l'établissement financier en vue de tenir compte du non recouvrement possible de ses loyers. Cette matière est réglementée par la banque d'Algérie.
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	Est un ratio ayant au numérateur les charges d'exploitation y compris les amortissements techniques) et au dénominateur le produit net du leasing (équivalent du PNB bancaire). Ce ratio mesure la productivité d'une société de leasing.
ENCOURS	Montant des créances sur les clients c'est à dire la somme des loyers à recevoir diminué de la marge de la société de leasing. Ce qui correspond au principal restant dû dans un prêt bancaire. On distingue les encours productifs ou encours sains (clients en règle) des encours compromis (contrats suspendus pour cause de contentieux).
ENGAGEMENT	Quand une approbation est matérialisée par un contrat avec le client, elle devient un engagement.
EQUIPEMENT	Bien mobilier à usage professionnel faisant l'objet d'un contrat de leasing mobilier.
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	L'ensemble des investissements réalisés pendant l'année dans une économie.
FULL PAY OUT LEASING	Désigne les cas de leasing financier avec une faible valeur résiduelle de sorte que les loyers couvrent substantiellement le Prix d'achat du bien et la marge du crédit bailleur.
FRBG	Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Compte abritant les provisions constituées sur les créances courantes (encours sains) suivant l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie portant les règles prudentielles applicables par les banques et les établissements financiers installés en Algérie.
FOURNISSEUR	Vendeur de l'équipement ayant fait l'objet d'un contrat de

	leasing.
IMMEUBLE	Bien immobilier faisant l'objet d'un contrat de leasing.
LEASING FINANCIER	Ou crédit-bail est l'opération tripartite entre un bailleur (la société de leasing). Un preneur (son client) et un fournisseur (de l'équipement) au terme de la quelle la société de leasing acquiert l'équipement (choisi par le preneur) le loue au client pour une période déterminée et irrévocable, au terme de laquelle le preneur a la possibilité d'acheter le bien d'équipement pour une valeur déterminée (valeur résiduelle) généralement faible. Cette opération est assimilée à un financement dans la mesure où la société de leasing récupère son investissement initial et sa marge en une seule opération (la durée étant irrévocable) et le preneur dispose d'un équipement dont il acquiert la propriété comme s'il avait contracté un emprunt dans ce but.
LEASING OPERATIONNEL	Simple location. Opération purement financière.
LLD (LOCATION LONGUE DUREE)	Est une opération de leasing opérationnel portant généralement sur une flotte de véhicules où le bailleur fournit l'assurance, la maintenance et le remplacement du véhicule. On l'appelle aussi "fleet management".
LOYER DE LEASING	Mode de remboursement d'un contrat de financement en leasing. Chaque loyer se compose d'une partie remboursement du capital (progressive) et d'une marge (dégressive) quand le loyer est constant (ce qui est la majorité des cas pour les sociétés spécialisées comme MLA dans le financement des PME).
MISE EN FORCE	Un contrat est mis en force quand les loyers commencent à être facturés. Cette notion est synonyme de PRODUCTION de leasing.
MARGE BRUTE	Est la différence entre le loyer (hors taxe) et la quotité de remboursement contenue dans ce loyer (ou amortissement financier). Dans un contrat de leasing à loyers constants la marge est importante dans les premiers loyers et diminue progressivement jusqu'à devenir proche de zéro dans le dernier loyer.
MARGE NETTE DU LEASING	La marge nette du leasing est égale à la marge brute moins le coût des ressources (Synonyme de PRODUIT NET du leasing).
PRODUCTION DU LEASING	Synonyme de mise en force (MEF) c'est la somme des contrats financés au cours d'une période déterminée.
PRENEUR	Est le locataire du bien d'équipement ou de l'immeuble obtenu en leasing.
SALE/LEASE BACK	Est une opération de leasing où le fournisseur et le preneur sont une même personne. Cette opération permet à un opérateur économique de vendre à la société de leasing un bien (meuble ou immeuble) qu'il

possède, de le louer auprès de la société de leasing et de le racheter à la fin du bail à une valeur prédéterminée. C'est une opération financière similaire à un emprunt (avec hypothèque) ou gage (sans dépossession).

VALEUR RESIDUELLE Est le montant que le preneur doit acquitter en fin de contrat s'il lève l'option d'achat dont il dispose et qui est un élément constitutif et indispensable du contrat de leasing. Dans les opérations de financement des PME, elle est la plupart du temps fixée à un montant symbolique n'ayant rien à voir avec la valeur du bien en fin de contrat. Dans des opérations sophistiquées de financement en leasing la valeur résiduelle peut être élevée.
